



# 2014 - RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DU DOUBS



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





## ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2014.

Outre l'obligation légale qui m'est faite de relater auprès des élus et des citoyens les actions menées par les services de l'État, cette présentation est l'occasion pour moi de saluer le dévouement de l'ensemble des fonctionnaires d'État et de rappeler la nécessaire et légitime présence de l'État dans les territoires. L'État est en effet un acteur majeur dont les actions s'inscrivent au sein des territoires que vous représentez.

Si ce document n'a pas vocation à être exhaustif, j'ai souhaité que ce rapport mette en lumière et illustre les missions essentielles des services de l'État, tels que garantir la sécurité, développer l'emploi ou préserver l'environnement, en soulignant bien évidemment le caractère interministériel et la coopération inter-services qui demeure la clé de notre efficacité.

Ce rapport illustre la mobilisation de nos dispositifs, la fédération de nos énergies et le développement des partenariats. Les résultats obtenus s'inscrivent dans le cadre des chantiers prioritaires du gouvernement. Ce rapport nous invite enfin à poursuivre notre action au cœur des territoires.

L'année 2015 a été pour le conseil départemental l'année du renouvellement, et sera pour les services de l'État celui de la poursuite des réformes et l'engagement sur les enjeux déterminants. Aujourd'hui, au sein de cette assemblée, je peux vous assurer de la volonté de l'ensemble des services de l'État de vous accompagner afin de répondre de manière conjointe et partagée aux défis qui se posent à nous tous.

**Stéphane Fratacci**

Préfet de la région Franche-Comté, Préfet du Doubs

# SOMMAIRE

<b>01 - L'État garant de la sécurité et du fonctionnement de la démocratie</b>	<b>6</b>
<b>-1 SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>6</b>
Bilan 2014 de la sécurité publique .....	6
Bilan 2014 de la zone de sécurité prioritaire de la Petite Hollande.....	8
1914-2014, le centenaire de la Grande Guerre .....	8
Action de la DDCSPP du Doubs en matière de protection des populations .....	9
L'Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2014 dans le doubs .....	9
L'agrément d'un abattoir temporaire pour la fête de l'Aïd à Valentigney .....	9
<b>-2 SÉCURITÉ ROUTIÈRE</b>	<b>10</b>
Actions pour la sécurité routière.....	10
Le permis de conduire .....	11
Instruction du dossier de sécurité du tramway .....	11
<b>-3 SÉCURITÉ CIVILE</b>	<b>12</b>
Gestion de crise et situation d'urgence .....	12
Ouverture de l'Observatoire de l'Hydrologie.....	12
<b>-4 FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE</b>	<b>13</b>
De profonds changements législatifs dans le domaine électoral en 2014 .....	13
<b>02 - L'État en action pour l'éducation, l'emploi et le développement économique</b>	<b>15</b>
<b>-1 ÉDUCATION</b>	<b>15</b>
Accompagnement de la réforme des rythmes scolaires : les projets éducatifs de territoire (PEDT) .....	15
Mesures pour l'école primaire .....	17
De nouvelles mesures déployées à la rentrée 2015 pour l'Éducation prioritaire.....	18
Accueil et scolarisation des enfants porteurs de handicap .....	19
<b>-2 EMPLOI</b>	<b>21</b>
La mobilisation importante des contrats aidés .....	21
La mise en œuvre de la réforme des financements de l'insertion par l'activité économique .....	21
Une politique forte de lutte contre le chômage des jeunes .....	22
Une attention continue sur l'insertion des personnes en situation de handicap .....	22
Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).....	23
<b>-3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	<b>24</b>
Suivi des entreprises et coordination des acteurs .....	24
De nouvelles ambitions pour la cellule départementale de suivi des entreprises .....	25
L'utilisation des fonds européens pour favoriser l'installation d'entreprises : le projet Middle Tech .....	25
Le référent Unique aux Investissements .....	26
Besançon : Un Territoire Catalyseur d'Innovation .....	26
La filière automobile à Montbéliard - Sochaux.....	27
Développement économique durable .....	28

<b>03 - L'État en action pour lutter contre les inégalités et favoriser l'accès au logement</b>	<b>29</b>
<b>-1 LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS</b>	<b>29</b>
La commission de surendettement.....	29
Le passage des CUCS aux nouveaux contrats de ville .....	30
La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville dans l'agglomération de Montbéliard .....	30
L'État accompagne les associations.....	32
Les journées de lutte contre les inégalités de genre « Et si on changeait nos mentalités ? » .....	33
<b>-2 LOGEMENT - HÉBERGEMENT</b>	<b>34</b>
La poursuite des actions prioritaires du PDALHPD.....	34
Labellisation des ÉcoQuartiers.....	35
<b>04 - L'État en action pour la préservation de l'environnement, l'aménagement et la gouvernance des territoires</b>	<b>36</b>
<b>-1 ENVIRONNEMENT</b>	<b>36</b>
Le bilan 2014 de la MISEN .....	36
Le bilan 2014 des activités de police administrative dans le domaine de l'environnement.....	37
Le bilan 2014 des activités de police judiciaire dans le domaine de l'environnement .....	38
Conférence Loue et rivières comtoises .....	39
Contrôle sanitaire des eaux par l'ARS .....	40
Les installations classées pour la protection de l'environnement .....	41
Un inventaire régional des pollutions.....	42
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) .....	42
<b>-2 AMÉNAGEMENT</b>	<b>43</b>
La Loi Alur .....	43
Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE).....	44
Transports en commun en site propre .....	44
Services de base pour l'économie et la population rurales.....	45
Création d'un espace culturel à Quingey soutenue par les fonds européens.....	45
Accessibilité des services au public .....	46
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) .....	47
Amendes de police et procès-verbal électronique .....	48
Archéologie .....	49
<b>-3 GOUVERNANCE</b>	<b>50</b>
Simplification administrative : certificats de projet et autorisations uniques.....	50
<b>05 - Un État plus moderne, plus efficient et plus efficace</b>	<b>51</b>
Transfert du service facturier de la plate forme régionale Chorus des préfectures vers la DRFIP .....	51
Moderniser le contrôle de légalité : l'engagement dans la démarche qualité Qualipref 2.0 .....	52
La communication de l'État : site internet, twitter, facebook .....	53
Mutualisation des services .....	54
Projet d'implantation des services de l'État au sein du Pôle Viotte à Besançon .....	54
Construction d'une nouvelle sous-préfecture à Montbéliard .....	54
La mutualisation des services en charge des systèmes d'information et de communication .....	55
Beau succès pour la campagne PAC 2014 « zéro papier » .....	56
<b>Annexe : état des dépenses affectées à la mise en oeuvre des politiques publiques dans le Doubs - 2014</b>	<b>57</b>
<b>Glossaire</b>	<b>58</b>

# 01 - L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

## A savoir

- Atteintes aux biens en 2014 :  
15 450 faits en 2014  
15 627 faits en 2013  
177 faits en moins

### + 6,19%

(cambriolages)

- Les cambriolages et les vols à main armée sont en hausse.
- Taux d'élucidation de 71 % des vols à mains armées

### + 14,3%

- Hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) qui s'explique par les nouvelles instructions de prise en compte des atteintes aux personnes.

4 061 faits en 2014

3 291 faits en 2013

- Taux d'élucidation de 66 % pour les AVIP

### - 11 %

- Baisse des escroqueries et infractions économiques

## -1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Bilan 2014 de la sécurité publique

Il est utile de rappeler en préalable que l'exploitation des statistiques de la délinquance est rendue difficile notamment cette année par des difficultés de comparabilité des données. En effet, l'enregistrement des faits constatés ne s'effectue plus dans les mêmes conditions du fait d'un changement de l'outil statistique. Dès lors, les comparaisons avec le passé ne sont plus interprétables, si ce n'est pour confirmer l'existence de ruptures statistiques. En prenant en compte ces précautions, il est toutefois possible de dresser des tendances.

#### Les atteintes aux biens

- Une stabilisation globalement à la baisse en 2014 qui se confirme en 2015 grâce au volontarisme constant des forces de l'ordre.

En 2014, les atteintes aux biens se sont stabilisées dans le Doubs après une forte augmentation constatée en 2013 : 15 450 en 2014 pour 15 627 faits en 2013, 177 faits en moins. A noter le taux d'élucidation concernant les vols à main armée en 2014 qui s'élève à 71 %. En 2015, cette tendance à la baisse

concernant les atteintes aux biens se confirme avec -2,11 % du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mai 2015 par rapport à la même période en 2014.

Cette évolution globalement positive en matière d'atteintes aux biens marque les premiers résultats d'une dynamique particulièrement réactive mise en œuvre par les forces de l'ordre. Ainsi, dans le cadre du plan départemental anti-cambriolage, **ont été créés des groupes d'enquêtes de lutte anti-cambriolage (GELAC)** en zone gendarmerie et un détachement de surveillance et d'intervention de réserve en zone police. De plus, le partenariat est renforcé de part **grâce à l'extension du dispositif d'alerte par SMS auprès des exploitants agricoles, des conventions entre la police nationale et les sociétés de surveillance et de gardiennage privées**, le renouvellement des conventions entre la gendarmerie avec l'association des maires ruraux et l'association départementale des maires du Doubs et la promotion de **l'application « stop cambriolage »** par la gendarmerie.

## Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

- Une hausse révélatrice d'une nette amélioration des actions coordonnées de la police et la gendarmerie nationales en faveur d'une meilleure prise en compte de ces faits.

En matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, après avoir présenté une évolution à la hausse de 23 % en 2014, cet indicateur continue à augmenter depuis le début 2015, + 14,30 %. Au-delà des évolutions nécessairement impactées par le changement d'outil statistique, cette tendance trouve sans nul doute dans un changement complet de la prise en compte des atteintes aux personnes.

En effet, les Parquets de Besançon et de Montbéliard ont émis des instructions en faveur du traitement **des plaintes qui se sont traduites par la prise de plainte systématique lors de la dénonciation de faits par une victime** plutôt que le recours au dépôt d'une main courante ; position qui correspond à celle portée par le **protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes** signé le 25 novembre 2014. La direction départementale de la sécurité publique a également réorganisé son service d'accueil pour le dépôt des plaintes, en même temps que s'implantait de manière permanente **un intervenant social du Conseil Départemental** dans les locaux du commissariat de Besançon.

Par ailleurs, une politique forte de prévention de ces atteintes, par la poursuite de différents plans départementaux concernant la sécurité et notamment le plan départemental de sécurisation des réseaux de surface qui prévoit des actions de prévention situationnelle, le renforcement

du partenariat et de la coopération entre les transporteurs et les forces de l'ordre, des missions de sécurisation dans les transports publics et l'accompagnement spécifique lié à l'arrivée du tramway à Besançon en septembre 2014.

## Les escroqueries et infractions économiques et financières

- Une baisse qui s'explique notamment par une appropriation progressive des bonnes pratiques.

En ce qui concerne les escroqueries et infractions économiques et financières en 2014, 2 180 faits ont été recensés pour 2 452 faits en 2013 soit une baisse significative de - 11 % qui se confirme en 2015 sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mai 2015 avec -6,84 %. Cette baisse est vraisemblablement la conséquence d'une amélioration continue de la connaissance des bonnes pratiques en matière d'infractions économiques et financières.

Dans le cadre du comité régional de l'intelligence économique territorial (CRIET), la **préfecture de région Franche-Comté a mis en place un système d'alerte**, alertes qui lui sont transmises par le réseau des correspondants intelligence économique auprès des acteurs économiques afin d'appeler leur vigilance sur la thématique relevée (arnaque aux coursiers, hameçonnage par le biais de l'adresse électronique, alerte virus, alerte aux présidents, ...).

**Les correspondants IE de l'Etat organisent, en outre, des séminaires de sensibilisation en direction des chefs d'entreprises** et assurent également des diagnostics tendant à sécuriser le patrimoine économique des entreprises.

## Bilan 2014 de la zone de sécurité prioritaire de la Petite Hollande



## 1914-2014, le centenaire de la Grande Guerre

### Montbéliard

Le classement du quartier de la Petite Hollande en zone de sécurité prioritaire (ZSP) a été décidé en décembre 2012 en raison de la situation préoccupante de ce secteur en matière de délinquance (plus de la moitié des faits de violences urbaines de la circonscription de sécurité publique [CSP], constatés en 2012).

*La part de la délinquance dans le quartier est passée de 12,7 % en 2012 à 9,1 % en 2014.*



### Le bilan

Cette deuxième année d'existence de la ZSP est tout à fait satisfaisante : la part de la délinquance dans le quartier, par rapport à celle de la CSP est passée de 12,7 % en 2012 à 9,1 % en 2014 ; entre 2013 et 2014, la délinquance de proximité a baissé de 34 % ; les cambriolages ont diminué de presque 39 % et les violences urbaines de 33 %.

Ces bons résultats sont le fruit de la mobilisation renforcée et coordonnée de tous les services de sécurité, présents sur le terrain et du partenariat fort et constant noué avec tous les partenaires intervenant dans le quartier (bailleurs, transporteurs, associations, responsables des établissements scolaires, etc).

— Sur la base des résultats enregistrés en 2014 et en optimisant les méthodes de travail initiées entre services et partenaires, **la dynamique instaurée depuis 2 ans va se poursuivre et s'intensifier en 2015.**

L'année 2014 a été rythmée par de multiples commémorations de la Grande Guerre, dont le succès public montre l'intérêt que suscite cet événement majeur du XX<sup>e</sup> siècle.

L'État a encouragé ces actions par l'attribution d'un label et d'un financement.

Dans le Doubs, 6 projets ont été retenus et ont bénéficié du soutien de la mission nationale du centenaire.

La liste des 6 dossiers labellisés témoigne de l'éclectisme des intérêts suscités par la manifestation dans le département : célébrations sous des formes multiples (expositions, pièces de théâtre, etc.) par les Villes de Montbéliard, Pontarlier et une association de Bethoncourt ; journée d'études sur le pacifisme des années 1900-1910 proposée par le Département du Doubs ; exposition au Musée de Clerval, qui sera déclinée chaque année jusqu'en 2018. Sans oublier les personnalités locales, et en particulier le Caporal Peugeot, commémoré lors d'une cérémonie militaire à Étupes.

*Le soutien aux initiatives mémorielles de la Grande Guerre est maintenu jusqu'en 2018*



## ACTION DE LA DDCSPP DU DOUBS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES POPULATIONS

— En matière de protection des populations, la DDCSPP a conduit 2 actions en 2014 pouvant être mises en avant pour illustrer les contrôles effectués et l’instruction de dossiers conduisant à la délivrance d’agrément ou d’autorisation sanitaire.

### L’Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2014 dans le Doubs

L’OIV s’est déroulée du 16 juin au 15 septembre 2014.

Cette opération consiste en opérations de contrôles renforcés et ciblées, tenant compte des activités conduites pendant la saison estivale.

Un des volets de l’OIV, l’Opération Alimentation Vacances (OAV), permet de renforcer les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments dans les secteurs qui n’exercent leur activité qu’en période estivale et ceux qui connaissent une activité accrue durant cette période.

Durant l’été 2014, la surveillance a été prioritairement concentrée sur cinq secteurs au stade de la remise directe au consommateur :

- les marchés la restauration (classique, rapide, à emporter) ;
- les métiers de bouche (boucheries/traiteurs et poissonneries) ;

- les grandes et moyennes surfaces (GMS) et commerces d’alimentation générale ;
- les transports de denrées périssables.

Pour couvrir l’ensemble des thématiques de l’OIV, la DDCSPP25 a programmé plus **300 contrôles sur la période estivale** :

- sécurité sanitaire des aliments : *40 contrôles*
- protection économique du consommateur : *150 contrôles*
- santé et protection animale : *9 contrôles*
- accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs : 100 sur juillet-août (avec le soutien d’agents de la DRJSCS)
- établissements d’activités physiques et sportives : *8 contrôles en juillet août*
- séjours de vacances adaptées organisées : *7 contrôles*.

## L’agrément d’un abattoir temporaire pour la fête de l’Aïd à Valentigney

En l’absence d’abattoir agréé dans le Pays de Montbéliard Agglomération et ses alentours, l’Association des Résidents Musulmans de Valentigney a déposé fin 2013 un dossier de demande d’ouverture d’un abattoir de moutons pour la fête de l’Aïd el Adha dans leur commune.

- La DDCSPP du Doubs a pris en charge l’instruction de ce dossier qui répond pleinement à l’objectif de **permettre la réalisation des abattages rituels dans des conditions d’hygiène et de maîtrise satisfaisantes**.

Une telle installation, destinée à fonctionner chaque année pour cette fête religieuse, est soumise à agrément sanitaire ainsi qu’au respect des règles de protection de l’environnement.

- En liaison avec la municipalité de Valentigney, l’association pétitionnaire a fait preuve de rigueur et d’efficacité, permettant que l’agrément soit délivré pour l’Aïd 2014.
- Ce nouveau site complète utilement les abattoirs pérennes du département, Besançon Pontarlier et Valdahon.

Lors de la fête, la DDCSPP a inspecté l’abattoir de manière continue les 4 et 5 octobre 2014. Les agents présents ont constaté le bon déroulement des différentes phases de travail. Au total, 260 moutons ont été abattus dans ces installations.

— Fort de cette première réussite, l’abattoir temporaire de Valentigney a vocation à être mis en place dans les mêmes conditions les prochaines années.

DDCSPP

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des  
Populations

DRJSCS

Direction Régionale de la  
Jeunesse et des Sports et  
de la Cohésion Sociale

## 2014

- + 18,7 % des accidents
- + 22,7 % des blessés
- + 22,2 % des tués

**L'alcool est responsable à 30 % de ces accidents, la vitesse à 23 %**

malgré un engagement fort des services de l'État : 5 000 jeunes sensibilisés (+ 11 %).

*Expérience de Crash test à Pontarlier*



DDT

Direction Départementale des Territoires

## -2 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### Actions pour la sécurité routière

L'année 2014 a connu une recrudescence dramatique des accidents et des tués sur la route dans le Doubs :

- **406 accidents** contre 342 en 2013, soit + 18,7 % (contre + 2,2 % au niveau national) ;
- **507 blessés** contre 413 en 2013, soit + 22,7 % (contre + 2,6 % au niveau national) ;
- **44 tués** contre 36 en 2013, soit + 22,2 % (+ 5 % au niveau national).

Ces accidents se concentrent particulièrement sur le réseau départemental, et sur l'arrondissement de Pontarlier. L'alcool est responsable à 30 % de ces accidents, et la vitesse à 23 %.

En ce qui concerne le profil type du responsable d'accident mortel en 2014 (43 accidents pour 44 tués), on dénote les caractéristiques suivantes :

- 93 % (soit 40) sont des hommes ;
- 65 % (soit 28) des responsables sont décédés ;
- 44 % (soit 18) ont entre 25 et 44 ans ;
- 84 % (soit 36) conduisaient seuls ;
- 76 % (soit 32) habitent dans le Doubs ;
- et 56 % (soit 19) ont 12 points sur leur permis.

Face à ce constat, **l'État a renforcé ses actions de prévention** (+11%), avec



55 000 personnes sensibilisées en 2014, soit directement (DDT et forces de l'ordre), soit par l'intermédiaire des partenaires financés dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

A noter, pour les collèges et les lycées de Pontarlier, l'organisation d'une expérience de crash test à l'espace Pourny, avec l'intervention de cascadeurs professionnels.

— Par ailleurs, suite aux élections municipales, **le réseau des référents sécurité routière des conseils municipaux a été renouvelé**, et une réunion par arrondissement a été organisée pour leur présenter l'accidentologie du Doubs, et les outils à leur disposition pour conduire des actions dans leur commune avec le soutien des fonds du PDASR 2015 (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière).

### 4 nouveaux radars déployés dans le Doubs en 2014 (28 dispositifs au total)

- avril : radar discriminant sur l'A36 à Montbéliard ;
- juillet : radar vitesse moyenne sur la RD 242 à Fuans ;
- novembre : radar vitesse moyenne sur la RN57 à Vuillecin à la place du radar fixe ;
- décembre : radar vitesse moyenne sur la RD 9 à Epeugney.

## Le permis de conduire



Le service public de l'éducation routière et du permis de conduire est assuré par la DDT du Doubs, avec une équipe de 12 inspecteurs, répartis sur les centres principaux de Mouras à Besançon (9) et d'Arbouans (3) vers Montbéliard.

Les centres secondaires d'examen du permis de conduire vers lesquels se rendent les inspecteurs sont : Morteau, Maïche, Pontarlier, Baume-les-Dames pour les examens traditionnels et Chemaudin, Feschele-chatel, Serre les sapins, Chalezeule pour les titres professionnels.

- **16 199 examens pratiques** toutes catégories confondues recensés en 2014, dont 12 146 permis B.
- **12 269 examens théoriques** (code) en 2014.
- Depuis septembre 2014, les inspecteurs réalisent 13 examens pratiques par jour (32 mn) contre 12 auparavant (35 mn).

— Les inspecteurs ont également dans leurs attributions le contrôle des auto-écoles et des centres de récupération des permis à points.

### DREAL

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

### SDIS

Service Départemental d'Incendie et de Secours

*16 199 examens pratiques réalisés en 2014 toutes catégories confondues*



## Instruction du dossier de sécurité du tramway

L'arrêté préfectoral de mise en service commerciale du tramway de l'agglomération bisontine a été signé le 27 août à l'issue d'une longue instruction entre les différents services concernés, l'inauguration s'est déroulée le samedi 30 août 2014.

Cette autorisation fait suite à une instruction de la DDT du Doubs, avec l'appui du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG).

**30 août 2014**

Inauguration et mise en service du tramway

Un comité de pilotage a réuni à plusieurs reprises en 2014 les différents intervenants, et notamment le SDIS, sous la présidence conjointe de la préfecture et de la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon).

Ce comité de pilotage s'est mué en comité de suivi après l'inauguration et a renforcé les actions d'information et de communication déjà programmées suite aux deux accidents de début septembre 2014 : mesures conservatoires de réduction de la vitesse sur 3 sections (aujourd'hui levées) et campagnes de communication à l'attention des différents publics, scolaires, collégiens, personnes âgées...

— **Le soutien de l'État** (via la DREAL Franche-Comté) à cette infrastructure structurante de l'agglomération bisontine s'élève à **30,56 millions d'euros** sur un budget global de 246 millions d'euros.

## -3 SÉCURITÉ CIVILE

### Gestion de crise et situation d'urgence

Plusieurs exercices de crise de grande ampleur ont été conduits en 2014 pour s'exercer à la gestion des situations d'urgence :

- en juin : exercice sur l'établissement à hauts risques Seveso BUTAGAZ à Deluz ;
- en décembre : défaillance du barrage du Châtelot suite à un séisme avec la mobilisation de 5 communes.

De véritables situations de crise gérées avec notamment le crash d'un hélicoptère à Bart.

— En anticipation, un exercice simulant l'endommagement des réseaux a été conduit avec GRDF et a mobilisé plus de **80 acteurs** sur le secteur de Montbéliard.

*Des aménagements anti-cruie prévus pour protéger le secteur de la Boucle de Besançon.*

### Ouverture de l'Observatoire de l'Hydrologie

Issu d'une collaboration étroite entre la DREAL Franche-Comté et l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône & Doubs depuis 2006, l'**Observatoire de l'Hydrologie en Franche-Comté** (OHFC), plate-forme régionale d'information sur les phénomènes de sécheresses et d'inondations, **a été ouvert en fin d'année 2014**. Il vise à la diffusion, à la communication et aux échanges d'informations à destination du grand public et des acteurs du territoire, à l'anticipation et à la prise de décision pour la gestion des risques d'inondations et de sécheresses.

L'OHFC permet de :

- concentrer sur une seule plateforme un ensemble de données en temps réel issues d'autres outils opérationnels ;
- l'accès à des éléments de connaissance établis notamment dans le cadre des plans de prévention du risque inondation ;
- rassembler les données sur les événements historiques.



### Une convention pour les risques inondations

La convention cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations du secteur de Besançon a été signée. Cette convention vise la réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens provoqués par les inondations. 7 communes sont adhérentes. Des aménagements anti-cruie sont prévus pour protéger le secteur de la Boucle de Besançon.

— Cette convention permettra de mobiliser des fonds d'État pour la réalisation de ces projets.

## -4 FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE

### De profonds changements législatifs dans le domaine électoral en 2014

#### Élections municipales et communautaires de mars 2014

En collaboration avec le cabinet et les sous-préfectures, la DRCT a participé à **l'organisation des élections municipales et communautaires** des 23 et 30 mars 2014.

Compte tenu des changements législatifs importants intervenus à l'occasion de ces élections, le Bureau de la Réglementation, des Elections et des Enquêtes Publiques a effectué, en amont et pendant les élections, un **travail important d'information et d'accompagnement** auprès des communes et des candidats.

#### Les principaux changements :

- abaissement de 3 500 à 1 000 habitants du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à 2 tours (listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe).

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants restent élus au scrutin majoritaire ;

- obligation de déclaration de candidature pour l'ensemble des candidats, quelle que soit la taille de la commune ; ainsi, ce sont 10 352 candidatures qui ont été enregistrées en 3 semaines pour 9 226 sièges à pourvoir (4 038 candidats dans les communes de 1 000 habitants et plus et 6 314 candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants) ;
- élection au suffrage universel des conseillers communautaires des EPCI à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales pour les communes de 1 000 habitants et plus ;
- obligation de présentation d'un titre d'identité au moment du vote dans les communes de 1 000 habitants et plus ;
- abaissement de 9 à 7 du nombre de conseillers municipaux dans les communes de moins de 100 habitants.

### A retenir



- seuil de 1 000 habitants au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au **scrutin proportionnel de liste à 2 tours** **scrutin majoritaire** maintenu pour les communes de moins de 1 000 habitants

- obligation de **déclaration de candidature** pour l'ensemble des candidats, quelle que soit la taille de la commune

- **élection au suffrage universel** des conseillers communautaires des EPCI à fiscalité propre

- présentation obligatoire d'un **titre d'identité** (dans les communes de 1 000 habitants et plus)

13

7

**Nombre de conseillers municipaux** dans les communes de moins de 100 habitants (au lieu de 9 actuellement)



### Elections sénatoriales

- Premier temps :  
Réunion le 20 juin 2014 pour  
élire délégués et suppléants
- Second temps :  
Convocation du collège électoral  
le 28 septembre 2014 pour élire  
3 sénateurs

### Élections sénatoriales de septembre 2014

La DRCT a organisé les élections sénatoriales du 28 septembre 2014, également marquées par un **changement de mode de scrutin pour le département**.

3 sénateurs devaient être élus par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle, les listes de candidats devant être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

- Dans un premier temps, les conseils municipaux ont tous été invités à se réunir le 20 juin 2014 en vue de l'élection de leurs délégués et suppléants (et délégués supplémentaires pour la commune de Besançon). Sur la base de ces désignations, le tableau des électeurs (3 242 membres) a été arrêté le 26 juin 2014.

- Dans un second temps, le collège électoral composé de 1 598 membres (députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux et délégués des communes) a été convoqué le dimanche 28 septembre 2014 afin de procéder à l'élection des 3 sénateurs.

— 4 bureaux de vote ont été installés au Palais de Justice et tenus, de 9 h à 15 h, par des membres du collège électoral.

#### DRCT

Direction des Relations avec  
les Collectivités Territoriales

#### EPCI

Etablissement Public de  
Coopération Intercommunal

## 02 - L'ÉTAT EN ACTION POUR L'ÉDUCATION, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### -1 ÉDUCATION

#### Accompagnement de la réforme des rythmes scolaires : les Projets Éducatifs De Territoire (PEDT)

##### L'achèvement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

La réforme de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire vise à **permettre aux élèves de mieux apprendre et de mieux réussir leur scolarité** en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année scolaire (180 avec la réforme contre 144 auparavant) et en privilégiant les moments de la journée où ils sont les plus attentifs. Elle conduit, en outre, à rassembler les élus et la communauté éducative autour de cet objectif.

Le département du Doubs a procédé au cours de l'année 2013-2014 à l'achèvement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Si 23 collectivités ont été concernées

par la réforme dès la rentrée 2013, ce sont toutes les communes du Doubs qui ont réorganisé le temps scolaire, pour la rentrée 2014-2015, selon les principes fixés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et par le décret complémentaire n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations.

Sur ce dernier point, 15 collectivités ont bénéficié d'une autorisation de M. le Recteur de l'Académie de Besançon pour expérimenter un schéma d'organisation du temps scolaire portant sur 8 demi-journées dont 5 matinées (après-midi libéré pour des activités périscolaires).

L'ensemble des schémas d'organisation du temps scolaire ont été présentés lors des différentes réunions du CDEN de l'année scolaire 2013-2014.

Entrée d'école  
primaire



##### Toutes les communes du Doubs

ont réorganisé le temps scolaire pour la rentrée 2014-2015

**15** ont bénéficié d'une demande d'autorisation d'expérimentations

CDEN

Conseil Départemental de  
l'Éducation Nationale



Affiche de la rencontre départementale pour la réforme des rythmes scolaires

Il convient de souligner la **collaboration fructueuse entretenue avec les services du Conseil Départemental** qui ont apporté une contribution importante à la résolution des difficultés liées aux transports scolaires, notamment dans les zones rurales.

### **Le développement des activités périscolaires**

La généralisation de la mise en place, à la rentrée 2014-2015, de la réforme des rythmes scolaires a mobilisé les collectivités locales ainsi que les différents services de l'État et les partenaires concernés, depuis le début de l'année scolaire 2013-2014. Une grande majorité des collectivités a mis en place, dès la rentrée scolaire 2014-2015, des activités périscolaires.

### **Le Groupe d'Appui Départemental**

Pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, l'État a mis en place un groupe d'appui départemental composé de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la Caisse des Allocations Familiales, du Département, des associations partenaires de l'école et de l'association départementale des maires du Doubs. Ce groupe d'appui départemental, placé sous l'autorité du Préfet,

suit et accompagne les collectivités pour la mise en place de leurs PEDT, Projets Éducatifs Territoriaux qui présentent leurs orientations éducatives.

Il a ainsi invité tous les élus du département à participer à l'une des 6 réunions qui se sont tenues sur le département.

Les initiatives prises ont permis de mettre à disposition des élus de nombreuses ressources méthodologiques (sites de la DSDEN et de la DDCSPP).

### **Les PEDT (Projets Éducatifs de Territoire)**

Une rencontre départementale, le 13 décembre 2014, a officialisé la signature de 21 PEDT dans le Doubs, par le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, le directeur de la CAF et les représentants des collectivités.

Des rencontres territoriales sont programmées en avril 2015 afin d'aider les communes à formaliser leur projet et envisager ainsi la signature d'une soixantaine de PEDT pour la rentrée scolaire 2015-2016.

--> La circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014 portant « instruction pour la promotion de la généralisation des Projets Éducatifs de Territoire sur l'ensemble du territoire » impose un engagement particulier des services de l'État et des partenaires pour atteindre les objectifs fixés.

### **La très grande**

**majorité** des collectivités a mis en place des activités périscolaires à la rentrée 2014-2015

### **21**

Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) ont été signés

### **Le PEDT**

Projets Éducatifs de Territoire  
Aidé par le groupe d'Appui Départemental, ce projet doit être réalisé par chaque collectivité. Il présente les intentions et orientations éducatives ainsi que le bénéfice attendu pour les enfants au travers d'objectifs opérationnels.



## Mesures pour l'école primaire

### La loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 8 juillet 2013 a fixé de nouvelles priorités pour l'école primaire.

Dans le cadre de la refondation de l'école, diverses mesures ont été arrêtées. 2, plus particulièrement, reflètent cette volonté de combattre les inégalités et d'améliorer les conditions d'apprentissage.

### Combattre les inégalités par le renforcement de l'accueil et de la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans

Une relance de ce dispositif a été opérée dès la rentrée 2013, puis de façon renforcée à la rentrée 2014. Cette mesure vise plus particulièrement les quartiers situés en éducation prioritaire et, d'une façon générale, les enfants des familles socialement ou culturellement éloignées de l'école et de ses valeurs.

Les objectifs de cette mesure visent à renforcer la socialisation de l'enfant et le renforcement des apprentissages les plus fondamentaux.

Cette mesure se développe de façon concertée avec les collectivités locales, en raison du croisement des compétences partagées par les partenaires de l'école (locaux, personnel territorial, cohérence avec les structures d'accueil de la petite enfance).

Dans le Doubs, la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans progresse de nouveau sous l'effet de cette impulsion :

- rentrée 2012 : 687 enfants soit 9,75 %

- rentrée 2013 : 711 enfants soit 10,50 %
- rentrée 2014 : 833 enfants soit 12,39 %

En éducation prioritaire, le taux est particulièrement élevé :

- rentrée 2012 : 230 enfants soit 38,08 %
- rentrée 2013 : 234 enfants soit 41,94 %
- rentrée 2014 : 287 enfants soit 47,05 %

### Dispositif

#### « Plus de maîtres que de classes »

Ce dispositif prévoit d'implanter des **moyens supplémentaires**, indépendamment des mesures éventuelles d'ouverture de classes, à la disposition des écoles afin de contribuer à la **prise en charge de la difficulté scolaire** sur la base d'un projet pédagogique spécifique.

Le choix des écoles d'implantation relève prioritairement du niveau de difficulté rencontré. Les écoles situées en éducation prioritaire ou en quartier de la politique de la ville sont les plus concernées.

**Le dispositif, mis en place à partir de 2013, se déploie rapidement :**

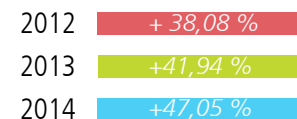
[ *Rentrée 2013 : 1 dispositif*  
*Rentrée 2014 : 9 dispositifs*  
*Projet rentrée 2015 : 14 dispositifs* ]

Un pilotage départemental de ce dispositif est en place. Ses objectifs visent à développer et partager des pratiques innovantes, à évaluer les effets produits par le dispositif, et à définir les critères des prochaines implantations.

### Scolarisation des enfants de 2 à 3 ans



### en éducation prioritaire



## De nouvelles mesures déployées à la rentrée 2015 pour l'Éducation prioritaire

### 1981

Mise en place du principe de l'Éducation prioritaire

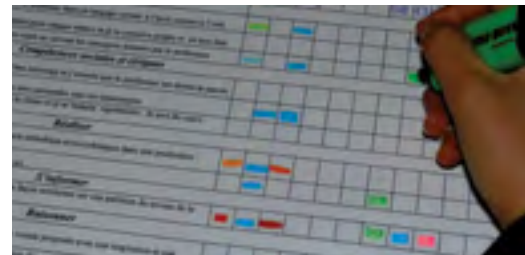


### 2015

Refonte et mise en place de mesures nouvelles

L'Éducation prioritaire, dont le principe avait été arrêté en 1981, nécessitait une réflexion de grande ampleur. Celle-ci a été conduite au plan national à l'automne 2013, et s'est traduite par des mesures nouvelles qui seront entièrement déployées à la rentrée 2015.

Dans cette attente et en vue de préparer cette échéance, des mesures de préfiguration ont été prises en 2014. Dans le département du Doubs, celles-ci concernent le réseau ECLAIR du collège Diderot, désormais transformé en « Réseau d'Éducation Prioritaire + », ou REP+.



la conduite des enseignements au profit des élèves les plus en difficulté.

Pour renforcer le nécessaire travail en équipe, la concertation, le lien avec les parents et la formation continue, les enseignants des écoles et du collège sont déchargés d'une partie de leur temps de travail en classe. Leur remplacement est effectué par une dotation d'environ 10 postes d'enseignants sur l'ensemble du réseau.

### Un nouveau pilotage

Le pilotage du réseau ECLAIR mobilisait les acteurs de l'Éducation Nationale.

La réflexion a conduit à ouvrir désormais ce pilotage à l'ensemble des responsables de l'École et de ses partenaires.

Ainsi la conduite du réseau REP+ réunit désormais le collège, les écoles, la Ville, le Conseil Départemental, les services de l'État concernés représentés par les délégués du Préfet, ainsi que les responsables associatifs autour du PRE.

Le suivi du réseau se veut résolument décloisonné.

### En bref :

- Le réseau ECLAIR du Collège Diderot devient un « Réseau d'Éducation Prioritaire + » REP+
- Le dispositif « Collège connecté » initié en 2013, facilite la mise en place de nouvelles démarches pédagogiques pour les élèves les plus en difficulté
- Le pilotage de ce réseau est désormais ouvert à l'ensemble des responsables de l'École et de ses partenaires.

### Une réforme pédagogique

La préfiguration du REP+ Diderot se traduit par une refonte des priorités pédagogiques du réseau constitué par le collège et les écoles qui lui sont rattachées. Dans ce nouveau projet, l'innovation pédagogique et le développement des liens entre l'École et les familles occupent une place centrale.

Le dispositif « Collège connecté » mis en place en 2013, mobilisant notamment l'investissement du Conseil Départemental, constitue un élément facilitateur favorisant l'introduction de nouvelles démarches pédagogiques dans

## Accueil et scolarisation des enfants porteurs de handicap

*Une ambition : mieux scolariser les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers.*

### La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département du Doubs

A la rentrée scolaire 2014, **2 262 élèves en situation de handicap** sont scolarisés dans le département du Doubs :

- **1 592 élèves en milieu ordinaire** dans un établissement scolaire public ou privé, soit 1, 57 % de la population scolaire ;
- **670 en établissement médico-social** au sein des unités d'enseignement.

Tous les élèves bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) notifié par la CDAPH. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

### La scolarisation en milieu ordinaire

Parmi les 1 592 élèves scolarisés en milieu ordinaire :

- 976 élèves en situation de handicap bénéficient d'une scolarisation individuelle ;

- 631 dans le 1<sup>er</sup> degré ;
- 345 dans le 2<sup>nd</sup> degré (179 en collège, 79 en collège dans le cadre d'une SEGPA, 13 à l'EREA, 35 en lycée d'enseignement général et technologique, 38 en lycée professionnel).

- 616 élèves sont scolarisés dans le cadre d'un dispositif collectif d'inclusion :

- 373 en classe d'inclusion scolaire (CLIS) dans le 1<sup>er</sup> degré ;
- 243 en Unité localisée d'Inclusion Scolaire, ULIS, dans le 2<sup>nd</sup> degré, dont 50 en ULIS lycée professionnel.

--> Pour répondre aux besoins notifiés par la CDAPH, le nombre des dispositifs collectifs a encore augmenté en 2014, avec l'ouverture d'une CLIS sur l'école élémentaire Bourgogne à Besançon et l'ouverture d'une ULIS sur le collège Clairs Soleils à Besançon.

### Les compensations favorisant l'accessibilité pédagogique et la réalisation du parcours de formation

- Accompagnement par une aide humaine :
  - 83 % des élèves dans le 1<sup>er</sup> degré
  - 32 % des élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré.

--> 516 personnes sont recrutées pour répondre à ce besoin (260 en contrat unique d'insertion, 256 en contrat d'AESH).

## A savoir

**2262** élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le Doubs

**1592** en milieu ordinaire

**670** en établissement médico-social



AESH

Aide Educative en Situation de Handicap

EREA

Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté

SEGPA

Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

- Matériel pédagogique adapté financé par l'État :
  - 7,9 % des élèves dans le 1<sup>er</sup> degré ;
  - 22,82 % des élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré.
- Transport spécifique mis en œuvre par le Conseil Départemental :
  - 24,30 % des élèves dans le 1<sup>er</sup> degré ;
  - 26 % des élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré.

### La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux

- Les 22 établissements médico-sociaux sont tous dotés d'une unité d'enseignement.
  - 58 postes d'enseignant sont consacrés à ces structures et 670 élèves y bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

#### Ouverture d'une unité d'enseignement « Troubles envahissants du développement » à l'école maternelle « Les Bruyères » à Besançon.

S'inscrivant dans le cadre du 3<sup>ème</sup> plan national autisme, une unité d'enseignement a été créée à la rentrée scolaire 2014 dans le but de favoriser la scolarisation des enfants de 3 à 6 ans avec autisme ou autres troubles envahissants

du développement. Ce dispositif dépendant du SESSAD Comtois (Association d'hygiène sociale du Doubs) est implanté en milieu ordinaire et scolarise 7 enfants.

### Les enseignements adaptés dans le département du Doubs

Le département du Doubs dispose de 12 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) implantées dans les collèges et d'un Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) situé à Besançon. Ces dispositifs ont vocation à accompagner des élèves en grande difficulté scolaire et à les conduire à une formation qualifiante de niveau V.

- Le maillage territorial offre la possibilité de scolariser 784 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.
- A la rentrée scolaire 2014, **703 élèves** étaient inscrits.
- 60 enseignants et directeurs adjoints sont affectés à cet enseignement.



## En bref :

- Ouverture d'une unité d'enseignement « Troubles envahissants du développement » à l'école maternelle « Les Bruyères » à Besançon
- Tous les établissements médico-sociaux sont dotés d'une unité d'enseignement

SESSAD

Service d'Education Spécialisée  
et de Soins à Domicile

## -2 EMPLOI

### La mobilisation importante des contrats aidés

L'année 2014 a été marquée par le déploiement d'une politique ambitieuse en matière de contrats aidés permettant d'offrir un nombre de situations d'emploi important à des personnes en recherche d'emploi : **3 243 contrats aidés.**

**3 243 contrats aidés mis en place en 2014**

La mobilisation des opérateurs de placement et des employeurs s'est avérée efficace. Au niveau départemental, le taux de programmation a atteint 98 % pour les CAE et 108 % sur les CIE.

- Ces contrats, proposés aux personnes rencontrant des difficultés pour accéder au marché du travail « traditionnel » (jeunes, seniors, personnes handicapées...), ont constitué une source de redynamisation des par-

cours professionnels pour leur bénéficiaire grâce aux exigences qualitatives fixées par l'État sur la réalisation du contrat (durée des contrats étendue, formations, tutorat...).

- Ces contrats ont aussi permis à leurs employeurs, dans un contexte budgétaire contraint, de bénéficier d'une aide financière liée

au contrat leur permettant de maintenir voire de développer certains services proposés à la population ou d'enrichir la conduite des projets associatifs.

— Pour mettre en œuvre cette politique, l'État s'est appuyé sur un collectif de prescripteurs et sur le Conseil départemental qui se sont investis fortement pour rechercher des offres d'emploi spécifiques au profit d'une population sensible.

## La mise en œuvre de la réforme des financements de l'insertion par l'activité économique

L'État administre une politique particulière, l'insertion par l'activité économique (IAE), qui propose, à des personnes éloignées de l'emploi, un temps d'accompagnement.

Réalisé dans une structure spécifique, l'objectif est de contribuer à renforcer l'employabilité des bénéficiaires et les aider à définir leur projet professionnel.

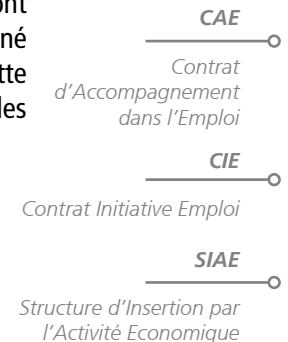
- Pour mettre en œuvre cette politique, l'État a conventionné dans le département avec **37 structures qui ont accueilli et embauché près de 3 400 demandeurs d'emploi sur 2014.**

Par la diversification de l'offre proposée par les structures porteuses (en termes de territoires et d'activités) plusieurs projets ont été menés à terme : constitution d'une Ressourcerie à Baume-les-Dames et portage de l'accueil des parkings relais du tramway à Besançon.

L'enjeu de l'année 2014 était de mettre en œuvre une réforme des financements des structures d'insertion, très disparates selon les typologies, pour aboutir à un type de financement unifié : **l'allocation d'une aide aux postes.**

Les services, fortement mobilisés, ont appliqué cette réforme, accompagné les structures d'insertion dans cette démarche et veillé à anticiper les effets négatifs pouvant survenir.

— **Au final, l'État a versé 7,35 M€ aux SIAE pour assurer leurs missions.**



## **A retenir**

Contre le chômage des jeunes, l'État met en place des contrats aidés.

- **Emploi Avenir** pour les jeunes à faible niveau scolaire
- **Contrat de génération**, pour faciliter l'inclusion d'un jeune dans une entreprise
- L'État met en place par le biais des opérateurs de placement, **des offres de services** pour aider les jeunes à construire leurs parcours professionnels, trouver un emploi ou des formations.

**1,3 M€**

investis en 2014 par l'État dans ces missions locales.

### **AGEFIPH**

*Association de Gestion du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées*

### **DIRECCTE**

*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi*

### **ETP**

*Équivalent Temps Plein*

## Une politique forte de lutte contre le chômage des jeunes

**Le chômage des jeunes étant une réalité prégnante sur l'ensemble du territoire, l'État s'est engagé fortement dans cette problématique en utilisant des moyens d'inclusion particuliers comme les contrats aidés (23 % des prescriptions ont touché des jeunes) et surtout les Emplois d'avenir.**

- Ces derniers ont permis d'offrir sur notre département **628 situations d'emploi à des jeunes en difficulté et ayant des niveaux de scolarité faibles.**
- En parallèle des Emplois d'avenir qui s'adressent à des jeunes à faible niveau scolaire, l'État a créé un autre dispositif plus généraliste permettant de faciliter l'inclusion d'un jeune dans une entreprise. Il s'agit du **contrat de génération** qui a été plutôt bien mobilisé sur la Franche-Comté par rapport à la montée en charge nationale. Sur le département du Doubs, **444 aides contrats de génération ont été demandées.**
- L'État participe aussi à la construction des offres de services proposés par les opérateurs de placement. Ces services, destinés aux jeunes, permettent de les accueillir, les aider à construire leurs parcours professionnels, leur trouver un emploi ou les orienter vers des systèmes de formations adéquats.

**Ainsi, au titre de 2014, l'État a financé les missions locales à hauteur de 1,3M€.**

## Une attention continue sur l'insertion des personnes en situation de handicap

L'État reste aussi sensible à l'insertion dans le monde professionnel des personnes handicapées, que ce soit par la production d'une législation favorable avec une **obligation d'emploi pour les entreprises de plus de 20 salariés** ou que ce soit par le financement d'actions ou d'opérateurs.

Au niveau de la Franche-Comté, l'État anime avec l'AGEFIPH un plan régional d'insertion des personnes handicapées qui a pour objet d'articuler les moyens d'intervention des différents acteurs du territoire autour des thèmes de l'accès à l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Dans le cadre de ce plan, **une action spécifique de sensibilisation et d'adhésion des entreprises autour de ces thèmes est conduite et s'est traduite par la signature d'un pacte.**

En outre, les services de l'État financent des structures qu'ils conventionnent « Entreprise adaptée » et dont l'objet est de mettre en situation de travail des personnes handicapées relevant du milieu ordinaire. Le département du Doubs en compte 4 et les services de la DIRECCTE ont apporté un financement à hauteur de 3,6 M€ à ces structures qui ont eu un volume d'activités de près de 240 ETP.

## Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi** représente un **financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises** à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Avantage fiscal, le CICE concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes.

*7 300 entreprises ont  
bénéficié de 38,7 millions  
d'euros de CICE*

En 2014, dans le Doubs, près de **7 300 entreprises**, hors celles de grande taille gérées par la Direction Générale des Entreprises (DGE), **ont bénéficié de 38,7 millions d'euros de CICE**. Elles en ont bénéficié sous forme soit de restitution (pour 17,7 millions d'euros) soit d'imputation sur le montant d'impôt sur les sociétés ou sur le revenu dû (pour 21 millions d'euros).

— Par ailleurs, **150 entreprises** du département ont bénéficié du **préfinancement du CICE pour un montant total de 6,5 millions d'euros**.

Montants versés au titre du CICE en 2014 dans le doubs :

**17,7M€**  
**restitutions**

**21M€**  
**imputations**  
(en millions d'euros)

© Frédéric Massard



## -3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Suivi des entreprises et coordination des acteurs

Des réunions poursuivies en 2014 pour coordonner et optimiser l'accompagnement des entreprises par le biais du

#### Réseau de développement des Entreprises

##### ENSEMM

*Ecole Nationale Supérieure de Mécaniques et de Microtechniques*

##### CCSF

*Comité Consultatif du Secteur Financier*

• En 2014, les chargés de mission du service CEIME (service compétitivité, emploi, international et mutations économiques de la Direccte) ont visité 108 entreprises du département, dont 11 suivies au titre des Entreprises de Taille Intermédiaire et 17 PME pépites (i.e. PME à fort potentiel de croissance).

Ces visites sont réalisées :

- à l'initiative du chargé de mission, par exemple dans le cadre du suivi d'une filière ;
- à la demande des entreprises en lien avec des projets de développement ou des difficultés particulières ;
- à la demande des services préfectoraux ou de la Direction Générale des Entreprises, etc.

Elles enrichissent notre connaissance du tissu industriel régional et mettent à jour les problématiques de terrain. Des compte-rendus systématiques sont centralisés sur la base de données ISIS.

• Par ailleurs, la Direccte a poursuivi en 2014 l'animation du Réseau de Développement des Entreprises (RDE), qui réunit 22 organismes d'appui aux entreprises (\*) pour coordonner et optimiser l'accompagnement au développement et le soutien aux entreprises. Des réunions régulières ont permis aux membres du RDE d'échanger sur la situation

de 107 entreprises du département (pour un total de 129 visites) et sur les actions à mettre en place : aides individuelles, mises en relation (avec des organismes de financement en fonds propres, la CCSF, des experts techniques, ...), information, etc.

— Ces réunions permettent de partager une culture commune sur les dispositifs, outils ou services destinés à l'accompagnement des entreprises, au travers de présentations (crédit d'impôt innovation, dispositif local d'accompagnement pour les PME de l'Aire Urbaine, financement participatif, médiation interentreprises, plateforme partenariale de l'ENSMM ...).

(\*) Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, Agence Régionale de Développement de Franche-Comté, BPI France, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, CCIT du Doubs, Chambre de Métiers du Doubs, Commissaire au Redressement Productif, Conseil régional de Franche-Comté, Développement 25, DIRECCTE, Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Franche-Comté Amélioration des Conditions de Travail, Invest PME, DREAL, Pôle Emploi, Pays de Montbéliard Agglomération, Pôle des Microtechniques, Sous-préfecture de Montbéliard, Réseau Innovation Franche-Comté, Maison de l'Emploi de Montbéliard, Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi.



## De nouvelles ambitions pour la cellule départementale de suivi des entreprises

**Une cellule départementale de suivi des entreprises a été créée en 2013.** En 2014, cette instance, composée des services de l'État (banque de France, Urssaf, Procureur de la république, DDFIP, Direccte et commissaire au redressement productif) et des représentants des collectivités (CAGB, conseil départemental et agence développement 25), s'est réunie plusieurs fois pour examiner 33 situations d'entreprises.

Il est prévu de modifier son fonctionnement en 2015. Ainsi, la circulaire interministérielle du 9 janvier 2015, relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées

à des problèmes de financement, prévoit la mise en place d'une **cellule opérationnelle de suivi (COS)**. Cette dernière, chargée d'examiner régulièrement l'avancement des dossiers, répartit les rôles entre les différents participants pour permettre un échange d'informations et de décisions.

Cette cellule aborde la situation des entreprises en difficulté. Un second temps de concertation a lieu avec les représentants des collectivités pour évoquer également les entreprises en développement.

— **Cette nouvelle organisation est d'ores et déjà opérationnelle dans le Doubs.**

25

## L'utilisation des fonds européens pour favoriser l'installation d'entreprises : le projet Middle Tech

**Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises a souhaité réaliser un ensemble immobilier locatif, MIDDLE TECH 1 et 2, représentant au total 3 226 m<sup>2</sup> de surface plancher dédiée à l'activité industrielle et aux services. Ce projet bénéficie de subventions FEDER.**

Cet ensemble immobilier s'est implanté au sein du parc d'activités extension de TECHNO LAND.

Ce projet immobilier a permis de créer une offre souple en adéquation avec un marché porté par des activités soumises aux évolutions des commandes des grands comptes industriels :

- développement d'hôtels d'entreprises mixtes (50 % en tertiaire et 50 % en activités) ;
  - développement d'hôtels tertiaires portant sur le cœur du marché (surfaces intérieures à 500 m<sup>2</sup>, facilement divisibles, haut niveau de banalisation mais offrant des spécificités techniques recherchées par le marché et niveau de service attractif) ;
  - positionnement au sein d'une agglomération.
- Il s'agit de produits banalisés, de grande flexibilité de découpage, le cas échéant disposant de services communs et bien souvent destinés à des activités légères.



**480 094 €**

Coût du projet  
subventionnable

**120 023,50 €**

subvention FEDER  
(25 % du coût total  
de l'opération)

En région :

**500 M€**  
d'investissements

**1500**  
emplois potentiels

Dans le Doubs :

**150 M€**  
d'investissements

**600**  
emplois potentiels

## Le référent Unique aux Investissements

En 2014, le Référent Unique aux investissements (RUI) a suivi 24 projets dont 12 concernent des entreprises du Doubs.

- Pour rappel, le RUI a été nommé par le Ministre de l'Économie à l'automne 2013.

Il a un rôle de coordinateur et de facilitateur auprès des entreprises qui ont un projet d'investissement de plus de 3 M€.

- Ce référent est le chef du pôle Entreprise, Emploi ; Économie de la DIRECCTE, il a ainsi rencontré les entreprises pour les informer des dispositifs d'aides de l'État et des partenaires.

En Franche-Comté et dans le Doubs, ces projets sont pour la plupart des projets d'extension de sites industriels notamment dans les filières majeures comme l'automobile, la mécanique ou encore l'agroalimentaire.

— **En région, ce sont ainsi près de 500 M€ d'investissements et 1 500 emplois potentiels dont 600 environ dans le département du Doubs pour 150 M€ d'investissements.**

*[ Le RUI suit dans le Doubs des projets d'extension de sites industriels ]*

## Besançon : Un Territoire Catalyseur d'Innovation

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a décidé de soutenir dans le cadre des Contrats de plan État-Région (CPER), le déploiement de nouvelles solutions sur des territoires utilisés comme démonstrateurs : **les territoires catalyseurs d'innovation.**

C'est ainsi que le projet « vers la Smartcity – la ville intelligente en matière de mobilité » porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été retenu pour une aide au financement de son ingénierie.

Le projet est concentré sur la mise en place d'un « horodateur intelligent », dont les fonctionnalités porteraient sur :

- la rotation des stationnements ;
- les différents modes de mobilité (recharge de véhicules électriques, information sur les réseaux de transport en commun...);
- les différents usages (accès au wifi pour les passants, promotions commerciales, alertes météo...).

## La filière automobile à Montbéliard - Sochaux

**Le Doubs compte 390 entreprises dans la construction automobile, filière d'excellence du territoire, soit 35 200 personnes actives.**

- Sur le site de Peugeot - PSA Sochaux, **1 600 voitures sont produites chaque jour** par un peu plus de 10 000 salariés dont 2 000 ingénieurs. C'est le plus grand site industriel de France proche du site de Peugeot - PSA Mulhouse (1 400 véhicules par jour, 9 000 salariés).

- Autour du constructeur, **le tissu de sous-traitants est très dense**, en particulier dans le bassin Montbéliardais où sont implantés la plupart des équipementiers de renommées mondiales comme Faurecia, Visteon, Plastic Omnium.

- Dans cette filière, **les crédits régionaux de l'État ont permis d'accompagner l'émergence du cluster** au travers de l'animation de groupes de travail associant les industriels de cette filière. Une vingtaine de réunions, réunissant plus de 200 participants, ont permis d'élaborer un programme d'actions intitulé « usine du futur » qui accompagnera les PME sur la performance industrielle, la stratégie, l'innovation ou encore le capital humain.

Les fonds de l'État, par le biais du PIA, ont permis par ailleurs d'élaborer des diagnostics d'entreprises sous-traitantes de l'automobile pour 150 entreprises principalement dans le département du Doubs et d'en accompagner une centaine d'entre elles pour améliorer leur performance dans le cadre de l'action FILAUTO.

— Dans le domaine des mutations économiques, l'ADEC automobile (aide pour accompagner le développement des emplois et des compétences dans les PME) a permis de soutenir des actions de GPEC, de formations de salariés et de passeports professionnels pour 90 entreprises et plus de 600 salariés sur 2013-2014.

GPEC

Gestion Prévisionnelle des  
Emplois et des Compétences

27

Entrée du site  
Peugeot PSA



## Développement économique durable

### Des simplifications de démarches administratives pour le développement économique durable

2 dispositifs sont entrés en application en 2014 :

- L'autorisation Unique pour les ICPE ;
- Le Certificat de Projet.

**La Franche-Comté est parmi les premières régions de France à expérimenter les mesures innovantes de simplification des démarches administratives.**

Ainsi, les deux dispositifs de l'Autorisation Unique pour les ICPE et du Certificat de Projet sont entrés en application depuis la publication des loi et décrets d'application les 21 mars et 4 mai dernier.

Un travail d'écoute et d'accompagnement a été assuré auprès des bénéficiaires pour s'assurer que ces dispositifs répondent à leurs attentes et soient assimilés. A ce jour, un quart des dossiers nationaux sont traités en Franche-Comté, soit plus d'une quinzaine d'autorisations, couvrant des domaines d'activité très différents.

Ce dispositif est attendu comme un accélérateur des décisions de l'État. Une généralisation de l'expérimentation de l'autorisation unique sur l'ensemble des régions est prévue en milieu d'année. Une évaluation nationale du dispositif du certificat de projet sera mise en place.

— L'année 2014 a permis de finaliser les différentes procédures administratives du projet de chaufferie biomasse produisant de la chaleur et de l'électricité en cogénération sur le site de Novillars. Ce projet s'inscrit dans l'appel d'offre lancé par le ministère en charge de l'énergie dit CRE4, en faveur de la politique de développement des énergies renouvelables. Ce projet de 66 MW va permettre d'alimenter la papeterie GEMDOUBS.

Projet de la chaufferie biomasse - Novillars



ICPE

Installation Classée  
pour la Protection de  
l'Environnement

# 03 - L'ÉTAT EN ACTION POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

## -1 LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

### La commission de surendettement

**La commission de surendettement aide les particuliers concernés à rechercher des solutions à leur situation.**

Son secrétariat est assuré par la Banque de France et la DRFiP en assure la vice-présidence. Il existe au moins une commission dans chaque département.

Organisme public, le dépôt d'un dossier de surendettement devant la commission est gratuit.

#### Son rôle

Chargée d'examiner la situation des particuliers, **la commission arrête des solutions visant au réaménagement** voire, dans certaines situations, **à l'effacement de tout ou partie de leurs dettes**. En 2014, la commission s'est réunie à 24 reprises dans le Doubs.

- Le nombre de dossiers déposés est en augmentation de 8,9 % par rapport à 2013. Cette évolution est due en partie à la modification de la procédure introduite par la loi du 26 juillet

2013 et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions. Désormais, le réexamen n'est possible qu'à la demande des personnes concernées, ce qui nécessite le dépôt d'un nouveau dossier.

- Les dossiers recevables ont fait l'objet d'une procédure de réaménagement des dettes dans 62 % des cas, (69,1 % en 2013) et d'une procédure de rétablissement personnel dans 38 % des cas (en hausse de 45,6 % par rapport à 2013).

— Enfin, conformément à la loi précitée, la commission a favorisé la mise en place de solutions pérennes. Ainsi, 606 mesures de rétablissement personnel avec effacement total de dettes ont été rendues en 2014, soit près du double par rapport à 2013 (hausse de 46,4 %).

*La commission peut réaménager voire effacer tout ou partie des dettes de particuliers.*

**606**

mesures de rétablissement personnel avec effacement total de dettes en 2014

le double par rapport à 2013 (hausse de 46,4 %)

## Contrat de ville nouvelle génération

Cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés

### Le passage des CUCS aux nouveaux contrats de ville

*Les contrats de ville de nouvelle génération sont appelés à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs).*

- Ces contrats constituent le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Ils permettent de formaliser les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés. Ils s'appuient sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité, mais devront également tenir compte des enjeux nationaux identifiés par l'État et déclinés localement.
- Les nouveaux contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Les contrats de ville devront fixer le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoir l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville.
  - Dans le Doubs, les communautés d'agglomération du Grand Besançon (CAGB - 5 quartiers), du Pays de Montbéliard (PMA - 7 quartiers) et la communauté de communes du Larmont (CCL - 1 quartier) signeront leur contrat de ville en juin 2015.

### La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville dans l'agglomération de Montbéliard

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale prévoit l'adoption d'une nouvelle géographie prioritaire des quartiers relevant de la politique de la ville.

**L'objectif est d'améliorer la cohérence et l'efficacité des actions déployées dans le cadre de la politique de la ville** en imposant un recentrage sur un nombre limité de quartiers choisis en fonction de critères démographiques et relatifs au revenu moyen des habitants.

La sous-préfecture de Montbéliard a ainsi travaillé en concertation avec les 6 communes concernées (Audincourt, Bethoncourt, Grand-Charmont, Montbéliard, Sochaux, Valentigney), en lien avec la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, afin de définir les nouveaux périmètres des quartiers.

— Le fruit de ce travail a été validé par le ministre de la ville par décret du 30 décembre 2014.



## La nouvelle géographie prioritaire de Montbéliard

### Quartier Petite Hollande

- Périmètre provisoire qui pourra être retouché par le CGET pour respecter les parcelles cadastrales

source : BD Parcellaire  
© IGN-CGET

## L'État accompagne les associations

### 80 % du public accueilli

vient de Montbéliard

dont

### 49,5 %

du quartier de la Petite Hollande

Parmi les actions soutenues par l'État, l'exemple du centre d'activités des restos de Montbéliard qui a ouvert ses portes en février 2009. Il est situé face au Lycée Viette et tout proche du quartier populaire de la Petite Hollande.

- Le public accueilli vient à 80 % de Montbéliard et des communes du sud de l'agglomération (Bart, Bavans, Lougres, Voujeaucourt...) dont 49,5 % du quartier de la Petite Hollande, tout proche du centre.

- A côté de l'aide alimentaire qui est un point d'entrée aux restos du cœur, d'autres aides et ateliers sont proposés : cuisine, coiffure, découverte de l'informatique, vestiaires, retour aux droits, micro-crédit social, rendez-vous cinéma et le service de retour à l'emploi en partenariat avec la Maison de L'Emploi.

— Le financement de ce projet a permis de restructurer le bâtiment existant, de créer une extension de 200 m<sup>2</sup> afin de recevoir les personnes en difficulté dans de meilleures conditions, de permettre aux bénévoles de mieux les écouter, les comprendre et les accompagner vers les

services sociaux et spécialisés dans le retour à l'emploi.

- Coût total du projet :

**234 535 € TTC**

- subventions :

- FNADT	70 360
- CRFC	30 000
- CD25	35 000
- PMA	11 000





## Les journées de lutte contre les inégalités de genre « Et si on changeait nos mentalités ? »

Dans le cadre de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'État a soutenu des projets initiés par les collectivités territoriales et le réseau associatif aux dates symboliques du 8 mars et du 25 novembre, mais également tout au long de l'année.

Ainsi, sur le pays de Montbéliard Agglomération, le **Collectif Mixité-Egalité**, porté par le Centre social de Valentigney, (il rassemble des professionnels de l'éducation populaire, du travail social, de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle et de l'Éducation Nationale), a organisé une **action « phare » dans le but de valoriser et de promouvoir toutes les interventions réalisées sur le terrain au cours de l'année scolaire.**

*Le Collectif Mixité-égalité a mis sur pied une action « phare » : 3 journées de lutte contre les stéréotypes*

• **3 journées dédiées à la lutte contre les inégalités de genre** et intitulées : « Et si on changeait nos mentalités ? ».

Rythmées par des temps d'échanges et de débats, elles se sont déroulées à Valentigney du 11 au 13 juin 2014.

- Une exposition d'affiches confectionnées par des collégiens sur les « stéréotypes sexistes véhiculés par la publicité » et des

représentations de théâtre pour enfants de 6 à 12 ans ont permis de sensibiliser plus de 150 enfants et jeunes.

— **La manifestation s'est clôturée par une conférence-débat, s'adressant aux professionnels de l'enfance et de la jeunesse, co-animée par l'Éducation Nationale et l'État.**



## -2 LOGEMENT - HÉBERGEMENT



### Début 2015

Mise en place du

#### Service Intégré d'Accueil et d'Orientation unique

- Il regroupe la plateforme téléphonique 115, les fonctions d'observation, de coordination, d'évaluation et d'orientation des ménages vers les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion

#### La poursuite des actions prioritaires du PDALHPD

L'année 2014 a été marquée par l'aboutissement de la démarche d'élaboration du diagnostic 360° du sans abris au mal logement.

« Un chez soi, un chez nous dans le Doubs »

Cette démarche est conduite dans le département du Doubs, retenu territoire pilote par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, avec l'appui du Secrétariat Général pour la modernisation de l'action publique.

- Décliné sur chaque territoire infra départemental, ce diagnostic devra permettre de disposer d'une vision objectivée, globale et partagée des problématiques des personnes – de la rue aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement – mise en perspective avec l'offre existante. Il ouvre la voie à une stratégie

d'adaptation des réponses institutionnelles par une meilleure coordination des acteurs de terrain au bénéfice des personnes sans domicile ou mal logées.

- Par ailleurs, l'État, aux côtés du Département, s'est inscrit dans une dynamique de déploiement de projets relevant, pour nombre d'entre eux, du champ de l'expérimentation soutenue par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement pour répondre à des besoins spécifiques identifiés dans le plan.

- A cet égard peuvent être citées :
  - l'expérimentation de logements passerelles pour jeunes en errance avec chiens ;
  - la mise en place d'une plateforme départementale d'accompagnement des ménages portée par l'ADIL du Doubs.

#### PDALHPD

Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

### La rénovation urbaine

Tout en poursuivant l'accompagnement des projets de rénovation en cours sur le département du Doubs, la DDT s'est fortement investie en 2014 dans la réforme des zonages prioritaires de la politique de la ville et du nouveau programme de rénovation urbaine.

- Les nouveaux quartiers de la politique de la ville ont ainsi pu être déterminés à partir d'un travail s'appuyant sur des critères de pauvreté. En 2015, les collectivités devront formaliser une stratégie et un

programme d'actions pour ces quartiers à travers un contrat de ville nouvelle génération.

- Dans cette continuité, en fin d'année, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a retenu 2 projets d'intérêt national sur les communes de Besançon (Planoise) et Montbéliard (Petite Hollande), permettant de bénéficier de financements dédiés sur une période courant jusqu'en 2024. — Quelques projets complémentaires, dits d'intérêt régional, verront cependant le jour courant 2015.



## Labellisation des ÉcoQuartiers

La deuxième vague de labellisation EcoQuartier a été engagée dès le mois de janvier 2014. **Les collectivités ont ainsi signé la charte nationale EcoQuartier et monté, pour les projets les plus avancés, leur dossier de labellisation soumis à expertise**, avec l'aide locale des services déconcentrés du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (DREAL et DDT).

Chaque opération a ainsi fait l'objet en début d'été d'une triple expertise composée d'un expert interne au ministère extérieur à la région, d'un expert local du ministère et d'un expert externe partenaire de la démarche dont l'avis commun a été mobilisé pour la commission régionale en septembre 2014.

• Élément nouveau cette année, **la démarche de labellisation, plus proche des territoires, a permis de fournir une analyse des projets avant la commission nationale**. Cette commission régionale, organisée par la DREAL, a consisté, avec l'avis de la triple expertise, à évaluer les projets candidats avec les organismes locaux, la direction régionale de l'ADEME, le conseil régional et un représentant de la DHUP. Puis, la commission nationale a délibéré en octobre 2014 avant l'annonce officielle des lauréats par la ministre Sylvia Pinel en décembre.

### • 3 projets de la région ont été distingués

dont celui de la ville de Besançon (quartier des Vaîtes) et celui de Pays de Montbéliard Agglomération (quartier du Crépon à Vieux Charmont). Ils ont reçu le diplôme **"engagé dans la labellisation"**.

• Tous les projets labellisés Eco-Quartier font la promotion de nouveaux modes de vie, d'un développement territorial équitable et raisonné et d'une utilisation économe des ressources et de l'espace agricole ou naturel, dans les villes, grandes, petites ou moyennes, urbaines ou rurales.

• Ces quartiers exemplaires montrent qu'un urbanisme au service de projets intégrés, durables, conduit à un mieux-être social, à des modes de vie plus agréables ou encore à une nature protégée et reconsidérée.

— Le label EcoQuartier doit progressivement devenir l'outil opérationnel de mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Ville Durable et de reconnaissance de la qualité des projets d'aménagement mis en œuvre sur le territoire national. La troisième vague de labellisation a d'ores et déjà été annoncée par la ministre dès décembre 2014 pour 2015.



*Le label écoQuartier fait la promotion de nouveaux modes de vie*

35



DHUP

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

# 04 - L'ÉTAT EN ACTION POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

## -1 ENVIRONNEMENT

### Le bilan 2014 de la MISEN



La MISEN s'est réunie 4 fois en 2014 dans la configuration du « comité permanent », et une fois par mois pour sa réunion stratégique, présidée par le Préfet.

- De nombreuses réunions et groupes de travail aux thématiques plus ciblées ont par ailleurs été organisées pour établir des doctrines nouvelles sur les procédures d'instructions et faire le point des opérations de police de l'environnement.

- En 2014, les instructions de l'ensemble des services de l'État concernant les activités soumises aux régimes du code de l'environnement (loi sur l'eau, installations classées pour la protection de l'environnement, dérogation espèces protégées, évaluation d'incidence Natura 2000), représentent dans le Doubs plus de **550 dossiers traités**.

- Parallèlement, de nombreuses actions sont conduites par les services, en appui aux maîtres d'ouvrage et structures de gouvernance, pour

**mettre en œuvre les politiques locales en faveur de la protection de l'environnement** (programmes de mesure du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, participation aux bureaux de Commissions Locales de l'Eau des SAGE, travaux pour respect des Arrêtés de Protection de Biotope etc).

**Un plan de contrôle interservice est réalisé annuellement**, à la fois en police administrative et également en police judiciaire (ONEMA, ONCFS, ONF, gendarmerie). Plus particulièrement en 2014, suite à l'épisode de mortalités de truites et d'ombres sur le Dessoubre, un programme spécifique a été réalisée sur cette rivière. De février à mai, près de 100 contrôles et visites ont ainsi été réalisés sur ce bassin versant.

— Si peu d'infractions ont été relevées, beaucoup de mauvaises pratiques ont cependant été signalées.

**550**

dossiers traités en 2014 dans le Doubs

#### MISEN

Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

#### ONCFS

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

#### ONEMA

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

#### ONF

Office National des Forêts

## Le bilan 2014 des activités de police administrative dans le domaine de l'environnement

- Les services déconcentrés instructeurs exercent une police administrative liée aux compétences en matière d'instruction des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DREAL et DDCSPP) et d'instruction des Installations, Ouvrages Travaux et Activités (IOTA – loi sur l'eau, DDT).

Au final, l'ensemble des services (police administrative) et offices (police judiciaire) participe au plan de contrôle inter services qui est élaboré annuellement et validé en MISEN. Il prend en compte les enjeux « Eau et Nature » du département.

— En 2014, dans le département du Doubs et suite aux mortalités piscicoles dans le Dessoubre, un plan de contrôles spécifiques a été mis en place (plus de 100 contrôles et visites de terrain ont été réalisées par les services et offices).

Bilan en « homme-jour » disponible en 2014 :

### Bureau

DDT  369

### Contrôles Terrain

DDT  470

ONEMA  380

ONCFS  1 624

Autres  33

Total terrain  2 510

Exemple de rejets possibles ou écoulements sans pollution du milieu aquatique avéré



## Le bilan 2014 des activités de police judiciaire dans le domaine de l'environnement



Exemple d'infractions  
« déchets »

Les infractions relevées par les agents de polices assermentées peuvent faire l'objet :

- **de procès verbaux d'avertissement** : situations où il est possible de procéder à la remise en état directement car l'infraction est mineure et parce que le mis en cause n'est pas récidiviste.
- **du paiement d'une amende forfaitaire par timbre amende** (pour certaines des infractions ne dépassant pas la contravention de 4<sup>ème</sup> classe). C'est le cas notamment pour la pêche et la forêt (circulation d'engins motorisés notamment).
- **de procès verbaux transmis au Parquet** pour suite à donner (poursuite, ou alternatives aux poursuites). Dans ces cas, il est aussi possible, selon la gravité des faits et avec l'accord du procureur, de proposer au contrevenant le règlement de l'affaire par voie de transaction pénale. Les services déconcentrés (départementaux ou régionaux selon qu'il s'agisse d'une

contravention ou d'un délit) pilotent alors la mise en place de la transaction (paiement d'une amende à établir, obligation de régularisation ou de remise en état si nécessaire).

En police de l'eau, l'avertissement, comme la transaction pénale, sont beaucoup utilisés afin d'avoir recours à des procédures permettant une remise en état plus rapide.

— Au final, dans le département du Doubs, **800 infractions ont été constatées par un agent de police**, tout domaine de l'environnement confondu. Ce chiffre ne prend pas en compte les signalements et autres constatations qui ont pu être traités sans procédure ou au moyen de procédures relevant de l'intervention administrative. Parmi les 800 infractions, 96 PV ont été reçus en DDT, 14 d'entre eux ont été traités en transaction pénale (infractions au titre de la loi sur l'eau, des déchets ou de la pêche et la chasse).

Total des infractions constatées dans le Doubs		Contraventions			Délits
		C1 à C4	Dont timbre amende	C5	
ONEMA	170	3	0	15	7
ONCFS	236	108	73	38	90
ONF	65		55		
Gendarmerie	329	184	184	145	25

## Conférence Loue et rivières comtoises



2 assemblées de la conférence Loue et rivières comtoises se sont tenues en avril et en décembre 2014.

Elles ont permis de présenter un état des lieux des travaux scientifiques :

- le programme d'études sur les **flux de pollution**, mené par le laboratoire Chrono Environnement de l'université de Franche-Comté ;
- les chantiers engagés par les sous-groupes :

- un premier sous groupe, principalement constitué de l'ONEMA et de la Fédération de Pêche, travaille sur les **observations et le suivi piscicole du Dessoubre** en particulier ;

- un second prépare l'installation d'un **réseau de mesures de la qualité des eaux de la Loue** qui sera géré par le Syndicat Mixte de la Loue ;

- un dernier analyse les **réactions du sous-bassin versant test de Plaisir-Fontaine**, sur un secteur karstique et agricole.

La méthode de travail a évolué au cours de l'année, puisque des comités techniques ont été créés par la DDT et le Conseil départemental du Doubs pour impliquer davantage les représentants locaux. Dans les domaines de l'agriculture et de l'assainissement collectif, des mesures importantes ont ainsi été proposées et seront effectives dès 2015 engageant l'ensemble des acteurs du territoire.

— L'amélioration de la qualité des rivières karstiques demande des efforts constants, mais **la gouvernance dynamique et participative** qui s'est instaurée en 2014 sous l'égide de la Conférence Loue et rivières comtoises **est encourageante**.

*La gouvernance dynamique et participative instaurée à la Conférence Loue et rivières comtoises est encourageante*

### Les travaux engagés

Programme d'études sur les flux de pollution

Observations et suivi piscicole du Dessoubre

Réseau de mesures de la qualité des Eaux de la Loue

Réactions du sous bassin et test de Plaisir Fontaine

## Contrôle sanitaire des eaux par l'ARS

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, **l'ARS réalise, pour le compte des préfets, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.**

Ainsi en 2014 :

- **2 613 prélèvements d'eau ont été effectués** de la ressource jusqu'au robinet du consommateur. Ils ont conduit à 50 interdictions de consommation de l'eau principalement pour des non conformités microbiologiques.
- **23 nouveaux captages ont été protégés** par arrêté préfectoral permettant d'atteindre un taux de protection global de 60 % à fin 2014, soit 219 captages protégés (54 % à fin 2013). 86 % de la population du Doubs est alimentée par une eau issue d'un captage protégé.
- **10 exploitants d'eau potable et 14 captages ont été inspectés par l'ARS.**

— Par ailleurs, la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté a été inscrite dans le SAGE Allan.



**2 613**

prélèvements d'eau réalisés

**23**

nouveaux captages protégés

**ARS**

Agence Régionale de Santé

**SAGE**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### Perspectives 2015

- Protection de 28 nouveaux captages ;
- Réalisation de 15 inspections ;
- Suivi des études de sécurisation de l'alimentation en eau de la Communauté de communes du Mont-d'Or et des Deux Lacs et de la Communauté de Communes du Larmont.



## Les installations classées pour la protection de l'environnement

L'Unité Territoriale Nord Franche-Comté a assuré la réalisation des actions d'inspection et de suivi suivantes :

- **8 inspections approfondies** au sein d'établissements industriels exploitant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- **suivi de la réalisation de l'étude des risques sanitaires de l'établissement FWF** (fonderie) situé à SAINTE-SUZANNE ;
- **suivi des évolutions du site PSA (SOCHAUX)** dans le cadre des importantes réorganisations du site de production ;
- **instruction des demandes nouvelles et des modifications d'Installations Classées** sur les différentes zones d'activités industrielles de l'arrondissement de MONTBELIARD (notamment réorganisation du site VEOLIA à ETUPES, extension de sites FAURECIA) ;
- **instruction de dossiers «Sites et sols pollués»** afin de permettre l'urbanisation des sites concernés.

L'Unité Territoriale Centre a effectué des actions d'instructions :

- **demande de cogénération Biomasse** à Novillars conclue par un arrêté d'autorisation ;
- **projet éolien Rougemont-Baume** conclu par un arrêté d'autorisation ;
- **renouvellement de la carrière du Haut-Doubs** à Houtaud conclue par un arrêté d'autorisation ;
- **centre de tri de déchets et d'une unité de broyage de bois** sur la commune de Pontarlier conclus par un arrêté d'autorisation ;
- **plate forme logistique** sur les communes de Vaux-les-Prés et Chemaudin conclue par un arrêté d'autorisation ;
- **demande d'autorisation pour la carrière exploitée par SNC** à Epeugney, conclu par un arrêté de refus ;
- **2 régularisations** (Form plast à Chantrans et Planète Pain à st-Vit) conclues par des arrêtés d'autorisation ;
- **prolongation d'autorisation** pour la carrière GAM à Les Auxons conclu par un arrêté complémentaire ;
- **modifications des conditions**

**d'exploitation** pour la carrière de Chaffois conclues par un arrêté complémentaire ;

- **constitution des garanties financières** conclue par six arrêtés complémentaires ;
- **extension du centre de tri du Sybert**, conclue par un arrêté complémentaire ;
- **7 demandes d'utilisation des explosifs** dès réception, conclues par l'obtention d'un certificat d'acquisition.

L'Unité Territoriale Centre a réalisé également des inspections :

- 20 inspections approfondies réalisées ;
- 9 inspections réalisées dans le bassin versant du Dessoubre ;
- 15 inspections réalisées dans les déchetteries du Sybert ;
- encadrement du redémarrage de la papeterie Gemdoub à Novillars ;
- 6 inspections réalisées dans la vallée du Cusancin ;
- **6 cessations d'activités** réalisées pour des établissements soumis à déclaration ;
- Nicollin : finalisation des travaux de confortement.

## Un inventaire régional des pollutions

Désormais la région compte un inventaire complet des sites industriels et activités de service ayant pu occasionner des pollutions du sol ou du sous-sol. **Plus de 16 000 sites sont répertoriés.**

Cette base de données nationale, appelée BASIAS, consultable gratuitement sur internet, intègre les résultats acquis pour chaque département. La finalité de cette base de données est de conserver la mémoire des sites inventoriés pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection des personnes et de l'environnement, en particulier lors de réaménagements de sites. Cela a justifié d'un **partenariat entre la Région et l'État** pour un travail confié au BRGM.

En parallèle, l'action de l'État aura permis des avancées significatives sur la prise en charge de sites pollués, notamment ceux à responsables défaillants, suite à liquidation.

L'ancien site de fabrication de cadrans horloger de Charquemont dans le Haut-Doubs, concerné par des contaminations résiduelles en radioéléments (radium, tritium utilisés comme substances luminescentes) a mobilisé nos moyens. Ce site, en plein cœur de village du Haut-Doubs, pourra reprendre une nouvelle destination après les investigations et travaux de réhabilitation engagés grâce à l'obtention de crédits État pour plus 700 k€. Un arrêté est venu encadrer les travaux et une réunion publique s'est tenue fin 2014.

— Une plaquette informative générale sur la gestion des sites pollués a été éditée par la DREAL et mise à disposition sur son site internet.

## Plan de protection de l'atmosphère (PPA)



**Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est mis en œuvre depuis août 2013 sur l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle, par l'application de 22 mesures visant la réduction des émissions de polluants atmosphériques, et en particulier les particules en suspension.**

8 thèmes de travail ont été déclinés :

- La communication, afin de sensibiliser élus, professionnels et citoyens sur les possibilités de réduction de leurs propres émissions ;
- La mise en place de mesures d'urgence en cas de pic de pollution, qui a abouti à la signature d'un arrêté préfectoral dans chaque département en juillet 2014 ;

- La combustion, et en particulier le développement d'un chauffage au bois performant ; un colloque sur le sujet a été organisé le 5 décembre 2014 à l'UTBM de Sévenans ;
- La valorisation des déchets végétaux, pour proposer une alternative au brûlage à l'air libre encore trop pratiqué ;
- Le contrôle renforcé des carrières et autres ICPE émettrices de particules ;
- La baisse des émissions issues du trafic routier (limitations de vitesse, plan de déplacement, charte CO2) ;
- Le développement de bonnes pratiques sur les chantiers du BTP ;
- La baisse des émissions dues à l'agriculture.

— Un point d'avancement du PPA est prévu sous la forme d'un comité de suivi prévu mi 2015.

## -2 AMÉNAGEMENT

### La Loi Alur

La loi ALUR, publiée le 26 mars 2014, a fortement mobilisé les services de l'État, notamment la Direction Départementale des Territoires, sur les 2 volets « planification » et « application du droit des sols » :

#### Planification

Le « service après-vote » de la loi ALUR a permis, par le biais de 6 réunions départementales courant juin 2014, d'expliquer aux élus les principales évolutions induites par cette loi : incitation renforcée à élaborer des documents d'urbanisme, en particulier à l'échelle supra-communale, caducité des POS,...

La situation dans le département évolue rapidement sous l'effet conjugué des lois Grenelle et de la loi ALUR :

- compte tenu de la caducité des POS au 31 décembre 2015, 16 révisions de POS en PLU ont été prescrites en 2014. Seuls 9 POS (sur 72 en vigueur) ne font l'objet d'aucune révision.
- 2 SCoT nouveaux : SCoT des Portes du Haut-Doubs et SCoT du Pays Horloger dont les périmètres ont été arrêtés par le préfet en janvier 2015.
- Forte augmentation du nombre total de procédures prescrites : 35 en 2014 (31 PLU et 4 CC) contre 16 en 2013 (13 PLU et 3 CC).



#### Instruction ADS :

La loi ALUR prévoit une reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les communes compétentes situées dans un EPCI de plus de 10 000 habitants. Elle met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour ces communes, et ceci en 2 temps :

- dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour celles qui disposent d'un POS ou d'un PLU,
- au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour celles qui disposent d'une carte communale.

**Dans le département du Doubs, 166 communes appartenant à 10 EPCI sont concernées pour un total de 4 500 actes par année.**

— 3 réunions d'arrondissement ont été organisées en juillet et août 2014 pour sensibiliser les collectivités à l'intérêt de constituer des pôles d'instruction mutualisés. Ces réunions ont été l'occasion d'exposer le repositionnement de l'État en matière d'autorisations d'urbanisme (animation d'un réseau métier départemental, information et veille juridique, fiscalité de l'urbanisme, conseils en amont et expertise pour les projets complexes, ...).

## A retenir

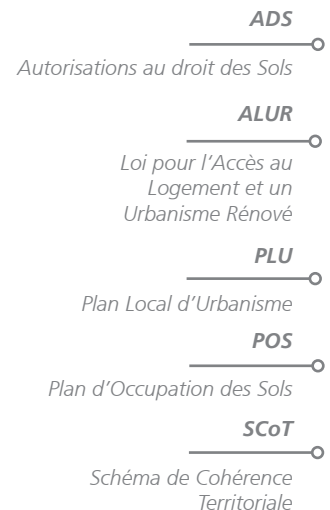
**16**  
révisions de POS en PLU

**2**  
nouveaux SCoT

**35**  
procédures en 2014

**16** en 2013

43





### Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

Dans le cadre du deuxième appel à projet 2012, les exploitants agricoles associés au sein du GAEC des TROIS CROIX sur la commune d'Avoudrey (canton de Valdahon), ont déposé un dossier de demande d'aide financière pour leur projet d'investissements comprenant :

1) au titre de la modernisation des bâtiments d'élevage :

- la construction en bardage et ossature bois et béton armé pour un montant de 298 264,84 €, d'une stabulation à logettes pour 62 vaches laitières avec laiterie, salle de traite et nurserie, pour une superficie totale de 1 150 m<sup>2</sup>,

2) au titre de la de la gestion des effluents d'élevage :

- la construction, pour un montant de 145 034,40 €, d'une fosse de stockage du lisier en béton armé et sous caillebotis, d'une capacité réelle de 938 m<sup>3</sup> (autonomie de 5 mois).

Les travaux ont été terminés en octobre 2014.

— L'aide globale du FEADER est de 33 796,49 €, intervenant en cofinancement avec l'État, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, pour un total de 71 593,00 € d'aides publiques, soit 16,15 % du coût global du projet (443 299,24 €).

### Transports en commun en site propre

Dans le Doubs, 2 projets de transports en commun en site propre avaient été retenus dans le cadre du deuxième appel à projets dit « transports urbains », lancé le 4 mai 2010, et bénéficient à ce titre de subventions de l'État :

- le tramway de la communauté d'agglomération du Grand Besançon (13,56 M€) ;

- le bus à haut niveau de service Caden'cité de l'agglomération de Montbéliard (13,42 M€).

- Le tramway de Besançon a été mis en service le 30 août 2014, en avance de près de 9 mois sur le calendrier initial.

- Le projet de bus à haut niveau de service de l'agglomération de Montbéliard est en cours de modification.

— Dans le cadre du troisième appel à projet (Transports collectifs et mobilité durable), la communauté d'agglomération du Grand Besançon a présenté un projet de bus à haut niveau de service entre la gare Viotte, le campus de la Bouloie et la zone d'activités Temis. Les résultats de cet appel à projets, publiés en décembre 2014, indiquent que le projet de la CAGB a été sélectionné et bénéficiera d'une subvention de 660 000 euros.

*13M€ de subventions pour les projets du tramway (besançon) et du bus Caden'cité (Montbéliard)*

FEADER

fonds européen agricole pour le développement rural

## Services de base pour l'économie et la population rurales

La Communauté de Communes Amancey – Loue – Lison, dont le siège est à Amancey (canton d'Ornans), a déposé le 12 avril 2013 un dossier de demande d'aide financière pour son projet de construction (de type HQE, haute qualité environnementale) d'une maison de santé pluri-professionnelle, à proximité de la maison d'accueil rural pour personnes âgées (MARPA) et du secteur commercial d'Amancey.

**L'investissement d'un montant global estimé de 1 535 838,19 € HT** comprend un corps de bâtiment sur un seul niveau et pour une superficie utile de 505,01 m<sup>2</sup> avec, outre les accès, l'accueil, les salles d'attente et les locaux techniques

ou affectés à la logistique, 3 cabinets de consultation médicale généraliste, 2 cabinets médicaux spécialistes, deux cabinets infirmiers, une salle d'urgence et de petite chirurgie et un cabinet dentaire avec salle de soins, auxquels est associé un studio équipé pour garde ou accueil de remplaçant.

Les travaux ont été terminés en novembre 2014.

— **L'aide du FEADER est de 200 000 €**, intervenant en cofinancement avec l'État (FNADT et DETR), le Conseil Régional et le Conseil Départemental, pour un total de 837 070 € d'aides publiques, soit 54,50 % du coût global du projet.



## Création d'un espace culturel à Quingey soutenue par les fonds européens

**La commune de Quingey a souhaité transformer l'ancienne salle polyvalente située dans un bâtiment fait entièrement de pierres de taille qui accueillait l'ancienne gendarmerie à cheval du village, en salle culturelle et de spectacle.**

L'intérêt premier de la création d'un espace culturel à Quingey est de disposer d'un outil de proximité pour promouvoir en milieu rural des animations, des sorties, impulser une dynamique de manifestations culturelles, accueillir dans un environnement adapté et dédié, des manifestations de tous horizons.

Accessible aux 35 communes de la communauté de communes du canton de Quingey, soit 8 000 habitants, la salle de spectacle dispose de conditions d'accueil optimales :

- éclairage et son, coulisses, loges, espace scénique adapté, gradins...

— Ce nouvel espace constitue un support pédagogique et culturel avec des programmations variées : théâtre, danse, musique, cinéma, arts plastiques...

### Coût du projet :

531 686,42 € HT

### Subventions :

- FEDER 197 911,00 €

- CRFC 98 956,00 €

- CD25 79 010,00 €

soit un cofinancement à 65,83 %



## RAPPEL

L'expérimentation « + de services au public » s'est terminée le 31 décembre 2013.

Cette démarche concernait 22 départements dont le Doubs.

*L'État a pérennisé son engagement financier envers les relais de services publics labellisés*

## Accessibilité des services au public

En 2014, l'État a pérennisé son engagement financier envers les relais de services publics labellisés.

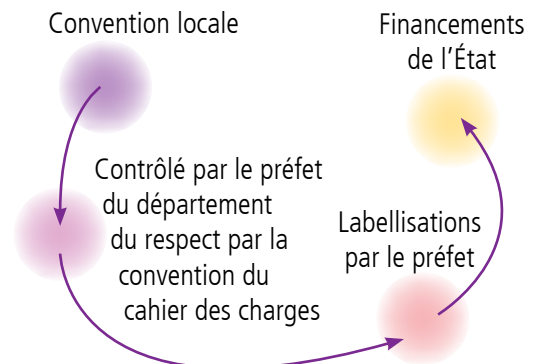
Ainsi, **7 structures dans le Doubs ont bénéficié de 68 334 euros au titre du fonctionnement pour l'année 2014.**

La circulaire de la ministre à l'égalité du territoire et du logement du 11 février 2014 prévoit la création de **1 000 maisons de services au public** d'ici 2017 afin de répondre aux fortes attentes des usagers. Les 9 opérateurs nationaux présents dans l'expérimentation « + de services au public » sont également associés à cette démarche (Pôle Emploi, caisse primaire d'assurance maladie, caisse d'allocations familiales, mutualité sociale agricole, SNCF, la Poste, EDF et GDF Suez).

Afin de s'interroger sur la qualité de l'offre de services à l'échelle du département et son adaptation aux besoins des habitants, un diagnostic territorial des services doit être réalisé.

Ce document doit permettre l'élaboration du **schéma d'accessibilité des services** qui définit pour une durée de 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services et comprendre un plan de développement de la mutualisation des services.

**Schéma de constitution d'une maison des services au public :**



## Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR a pour vocation d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement. Dans le Doubs, la commission d'élus a déterminé 6 catégories de travaux prioritaires :

- la réfection des voies communales ;
- la création ou extension de groupe scolaire ;
- l'acquisition de matériel informatique pour les secrétariats de mairie ou les écoles ;
- les travaux de création ou de réfection de bâtiments publics ;
- l'aménagement de logements conventionnés APL ;
- le développement économique et le maintien des services publics en milieu rural.

— En 2014, 400 dossiers ont été financés sur cette dotation pour un montant de **6 5640 344 €** dont 163 dossiers d'informatique.

### Exemples de projets financés avec la DETR

#### Informatisation des collectivités

La DETR accompagne les collectivités en finançant à un taux majoré de 35 %, le renouvellement du matériel informatique, nécessaire aux collectivités pour permettre le passage au nouveau logiciel de gestion e-magnus. En 2014, le seuil de 1 000 € de subvention en vigueur les années précédentes, a été supprimé à la demande de la commission d'élus afin de permettre notamment le financement du matériel des petites collectivités. En 2014, 163 dossiers ont ainsi été financés pour un montant de 175 595 €.

#### Valorisation du patrimoine

La DETR accompagne les collectivités dans la valorisation de leur patrimoine non protégé au titre des monuments historiques. Elle finance la restauration de fontaines, de lavoirs, d'églises, de monuments aux morts, pour aider les collectivités à préserver leur patrimoine et la mémoire de leur village.

Fontaine semi-circulaire



### Exemple : Epeugney

La commune a souhaité restaurer et réaménager les abords de 2 fontaines à l'architecture singulière situées dans la traversée du village. La fontaine semi-circulaire de 1826 et la fontaine Jeanne d'Arc également du XIX<sup>ème</sup> siècle, ont ainsi été restaurées et remises en eau.

La DETR est intervenue à hauteur de 33 301 € pour cette opération.

Fontaine Jeanne d'Arc



## Exemples

### Mandeure

La commune a bénéficié d'une subvention d'amende de police de **16 568 €** en 2014 pour l'aménagement des abords de l'école Frédéric Bataille.

- L'opération comprend la création de trottoirs et d'un parking de 15 places dont une pour personne à mobilité réduite.

La dépense subventionnable s'élève à **55 225 €**.

### Geneuille

La commune a bénéficié d'une subvention d'amende de police en 2014 de **12 393 €** pour l'aménagement de sécurité autour de l'école.

- Les travaux comprennent la création d'un parking, d'un plateau surélevé pour mieux marquer les traversées piétonnes, la signalisation verticale, la signalisation horizontale, la pose de gardes corps et les réseaux d'eaux pluviales.

La dépense subventionnable s'élève à **41 310,90 €**.

## Amendes de police et procès-verbal électronique

En vertu de l'article L.2334-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque collectivité.

A partir des informations fournies par la gendarmerie et l'ANTAI (agence nationale de traitement automatisé des infractions), le comité des finances locales (CFL) a procédé à la répartition du produit des amendes de police au titre de 2014.

- Les communes et les groupements de communes comptant 10 000 habitants au minimum, auxquels les communes ont transféré la totalité de leurs compétences en matière de voirie et de transport bénéficient directement de cette subvention.

- A contrario, pour les communes et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants, les subventions sont attribuées par le préfet, sur proposition du Conseil Départemental. Ces subventions sont allouées pour soutenir des projets relatifs à la circulation routière ou aux transports en commun.

- Par ailleurs, l'État accompagne les collectivités souhaitant passer au procès-verbal électronique (PVe) et finance une partie des équipements nécessaires à la verbalisation. Le PVe est un procès-verbal réalisé sous forme numérique et traité par le Centre national de traitement de Rennes ; il donne lieu à l'expédition d'un avis de contravention au domicile du contrevenant.

- Depuis début 2011, l'ensemble des opérations de verbalisation sont réalisées progressivement de façon électronique :

- l'enregistrement du procès-verbal ;
- la notification de la contravention ;
- le recouvrement des amendes.

Le PVe remplace le PV manuscrit (timbre-amende) pour les infractions relatives à la circulation routière (stationnement, refus de priorité, circulation en sens interdit, excès-de vitesse, etc.).

— Ainsi fin 2014, 14 communes ont souscrit une convention avec l'État et l'ANTAI pour la mise en œuvre du PVe : Exincourt, Grand-Charmont, Valentigney, Valdahon, Ornans, Morteau, Pontarlier, Hérimoncourt, Maïche, Sochoux, Audincourt, Baumes-les-Dames, Seloncourt et Villers-le-lac.



## Archéologie

Les SRA veillent à l'application de la législation relative à l'archéologie. Ils prescrivent les diagnostics et les fouilles préventives, instruisent les demandes d'autorisation de fouilles, surveillent et contrôlent leur exécution, en liaison avec les commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA).

**En collaboration avec ces dernières, ils encadrent la recherche archéologique régionale, contribuent à l'enrichissement et à la mise à jour de la carte archéologique nationale.**

Ces services mettent en œuvre les mesures nécessaires à la protection, la conservation et la promotion du patrimoine archéologique mobilier et immobilier. Ils participent à la recherche et en assurent la diffusion et la promotion. (Source site MCC)

### Fouille archéologique programmée de Mandeuire

Le théâtre de Mandeuire est implanté aux premiers siècles de notre ère dans un très grand sanctuaire de l'ancienne ville de Epomanduodurum. Classé monument historique, il est le deuxième de la Gaule romaine par sa taille. Depuis plus de 10 ans, une équipe dirigée par une universitaire de Strasbourg, fouille les abords de ce joyau de l'archéologie régionale. Ce théâtre servait sans doute à organiser de grandes cérémonies. Les banquets, points forts de ces manifestations étaient préparés dans des bâtiments

dédiés, notamment des cuisines, à l'arrière du théâtre. En 2014, le long d'une voie conduisant à l'une des entrées, on a retrouvé les vestiges d'une très grande construction dont les colonnes entourent une cour.

- Base subventionnable : 26 000 €
- Subvention DRAC : 10 000 €

### Exposition au Musée de Pontarlier

Exposition présentée par le musée de Pontarlier et la DRAC, service régional de l'Archéologie, au musée de Pontarlier, du 19 avril au 28 septembre 2014 : « Du Jura aux sources du Danube, voyages en terre celtique ».

Pour célébrer les 50 ans du jumelage entre Pontarlier et Villingen-Schwenningen en Allemagne du Sud, le musée de Pontarlier met à l'honneur les liens qui existaient entre ces 2 villes au Premier âge du Fer, il y a environ 2 500 ans. En effet, aussi bien à proximité de Pontarlier que de Villingen, des tombes ont livré du mobilier archéologique celte exceptionnel. Il témoigne des contacts entre ces communautés qui partageaient une culture et une conception du monde similaires.

- Base subventionnable (exposition et catalogue) : 31 750 €
- Subvention DRAC : 10 525 €



Vue aérienne du théâtre de Mandeuire

Parure en bronze





## -3 GOUVERNANCE

### Simplification administrative : certificats de projet et autorisations uniques

Lors du Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique de juillet 2013, **diverses mesures de simplification administrative ont été adoptées**, au nombre desquelles l'expérimentation en Franche-Comté :

- des certificats de projet ;
- des autorisations uniques ICPE.

Le **certificat de projet** constitue un document de la responsabilité du préfet de département destiné aux projets nécessitant la délivrance par celui-ci d'au-moins une autorisation régie par le code de l'environnement, le code forestier ou le code de l'urbanisme.

Peuvent faire l'objet d'un certificat de projet :

- les installations classées ICPE ;
- les projets d'installations, d'ouvrages ou de travaux destinés à l'accueil d'une ou plusieurs entreprises ;
- les projets de lotissement.

Il s'agit d'une démarche facultative à disposition du porteur de projet qui souhaite connaître les réglementations applicables et les procédures à satisfaire.

Le certificat de projet est établi dans un délai de 2 mois après dépôt de la demande :

- Il identifie les régimes et procédures auxquels le projet envisagé est soumis ;
- Il décrit les principales étapes de l'instruction et donne la liste des pièces requises pour chacune des procédures identifiées ;

- Il comporte, pour chacune des procédures relevant de la compétence du préfet de département, un engagement sur un délai maximal d'instruction ;
- Il cristallise la réglementation applicable pendant un délai de 18 mois (+ 6 mois à la demande).

La DDT est le guichet unique pour le dépôt des dossiers. L'instruction est ensuite partagée avec la DREAL et la DDCSPP.

1 dossier a été instruit en 2014, pour une nouvelle usine d'alimentation de bétail par Terre Comtoise à Dannemarie-sur-Crête.

**Les autorisations uniques ICPE** sont désormais une procédure obligatoire pour les installations ICPE regroupant les décisions suivantes :

- Pour les projets d'installations de production d'énergie (éoliennes, méthanisation, biogaz) : la demande de permis de construire ou de démolir + l'autorisation au titre du code de l'énergie + l'autorisation de défrichement + la dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées + l'autorisation d'exploiter ICPE ;
- Pour les autres projets ICPE : l'autorisation de défrichement + la dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées + l'autorisation d'exploiter ICPE.

— L'objectif est une délivrance dans un délai de 10 mois. La DREAL et la DDCSPP sont les services « instructeurs ».

*4 dossiers  
d'autorisations uniques  
ont été déposés  
en 2014.*

## 05 - UN ÉTAT PLUS MODERNE, PLUS EFFICIENT ET PLUS EFFICACE

### Transfert du service facturier de la plate forme régionale Chorus des préfectures vers la DRFiP

Chorus est le progiciel de gestion intégré de l'ensemble des processus financiers et comptables de l'État.

L'ordonnancement des dépenses et des recettes dans Chorus a été centralisé dans des centres de services partagés (CSP), permettant la professionnalisation et l'amélioration de la qualité de la fonction financière.

- A sa création en 2010, le CSP Chorus des préfectures de Franche-Comté a été pionnier en mutualisant au niveau régional cette activité back office.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, 11 régions, dont la Franche-Comté, sont passées à une gestion en mode facturier de leurs dépenses. Le service facturier, placé sous l'autorité du comptable à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP), assure désormais l'ensemble des opérations ayant trait à la réception et au paiement des factures des fournisseurs des 4 préfectures de la région.

Cette évolution répond à un enjeu économique majeur de réduction des délais de paiement. Elle a permis, dès sa première année de mise en œuvre, une réduction du délai global de

paiement moyen passant de 20 à 17 jours ainsi qu'une amélioration du taux de factures payées à 30 jours passant de 86 % à plus de 90 %. L'État donneur d'ordre contribue ainsi à l'amélioration de la trésorerie des entreprises tout en poursuivant la rationalisation de son organisation.

- Afin d'optimiser les bénéfices attendus par cette nouvelle organisation rationalisée, l'État encourage la dématérialisation des factures qui sera obligatoire à partir de 2017 pour les grandes entreprises puis, progressivement jusqu'en 2020, pour toutes les entreprises (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

**Le portail Internet sécurisé « Chorus factures » offre aux fournisseurs de l'État la possibilité d'adresser leurs factures de façon dématérialisée et gratuite**, sans recours au papier. En plus d'économiser les coûts d'édition et d'envoi postal des factures, Chorus factures permet un suivi de l'avancement du traitement des factures par le service facturier.

>> <https://chorus-factures.budget.gouv.fr>

### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

La Franche-Comté gère en mode facturier l'ensemble de ses dépenses (de la réception au paiement des factures des fournisseurs)

DRFiP

Direction Régionale des  
Finances Publiques

## Moderniser le contrôle de légalité : l'engagement dans la démarche qualité Qualipref 2.0



**La préfecture, après la labellisation Marianne pour l'accueil du public, s'engage désormais dans une démarche qualité spécifique, en vue d'obtenir la certification « QUALIPREF ».**

Dans ce cadre, le Préfet a choisi, parmi les modules optionnels, le module « relations avec les collectivités locales », traduisant une attention particulière portée au public spécifique que constituent les élus et les services des collectivités locales.

Ce module, destiné à améliorer la qualité des relations avec les collectivités territoriales, se décline en cinq engagements à l'égard des élus et des services des collectivités locales :

- répondre dans les 15 jours ouvrés à leurs demandes de conseil ou d'information émises par courrier ;

- répondre, dans un délai de 5 jours ouvrés, à leurs demandes de conseils ou d'informations formulées par courriel et envoyées sur une boîte fonctionnelle dédiée ;

- les informer, par courriel, de tout envoi d'un recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité ;

- les informer, par courriel, de toute saisine de la Chambre régionale des comptes dans le cadre du contrôle budgétaire ;

- répondre, dans un délai de 4 jours, à toute demande de rendez-vous et proposer une date d'audience dans les 10 jours ouvrés.

*La préfecture s'engage  
dans une démarche qualité  
spécifique « relations avec  
les collectivités locales »*

## La communication de l'État : site internet, twitter, facebook

**La circulaire du Premier ministre du 16 février 2012 relative à l'Internet de l'État a demandé à chaque préfet de département de créer un site Internet de l'État, site unique qui regroupera les services de l'État au niveau du département.**

### Site internet

Le service régional et départemental de la communication interministérielle a procédé à la création de ce site en lien avec les directions départementales interministérielles : direction départementale des territoires (DDT) et direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, mais également les différentes unités territoriales, ou délégations départementales des services d'État.

- Après un travail collectif, le site est entré en production le 11 juillet 2013 :

[www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)



et depuis il ne cesse d'évoluer avec une synergie de tous les services, des mises à jour rapides, la mise à disposition des internautes d'explications sur les actions des services de l'État, ou des thématiques particulières qui doivent être explicitées et relayées comme l'itinéraire Citoyen, la laïcité via les institutions avec mise en ligne d'un film présentant la préfecture, son rôle et ses missions.

- Le développement de cette relation numérique, levier essentiel de l'amélioration de la qualité de service et d'information, ainsi que de la modernisation de l'État s'est également traduite par la création d'un site-portal Internet régional des services de l'État : [www.franche-comte.gouv.fr](http://www.franche-comte.gouv.fr) dès janvier 2014.

L'offre internet ainsi complétée permet aux internautes de s'informer sur les sujets abordés également au niveau régional et facilite l'accès aux directions régionales.

### Les réseaux sociaux

- Outre cet engagement de l'État dans une rationalisation et une simplification du paysage de l'internet d'État, offrant ainsi une plus grande lisibilité aux citoyens sur un service public numérique à la hauteur de leurs attentes, la préfecture du Doubs est désormais présente sur les réseaux sociaux au travers notamment de

[twitter @Préfet25](https://twitter.com/Préfet25) et plus récemment facebook

[www.facebook.com/pages/Préfet-du-Doubs](https://www.facebook.com/pages/Préfet-du-Doubs)

afin de garantir l'authenticité de la parole de l'État, une information plus rapide, une possibilité de débat public dans le respect des règles de bienséance fixées par la charte d'utilisation des réseaux sociaux et par la loi.

## Mutualisation des services

### Projet d'implantation des services de l'État au sein du Pôle Viotte à Besançon

Le projet de regroupement de plusieurs services de l'État au sein d'un pôle administratif à Besançon a été validé le 18 décembre dernier au terme d'une réunion d'arbitrage présidée par le Secrétaire Général du Gouvernement en présence de la Secrétaire Générale pour la Modernisation de l'Action Publique.

Ce projet est exemplaire pour l'État, notamment en terme de rationalisation de l'implantation immobilière des services de l'État à Besançon :

- abandon à terme de 6 implantations, dont 3 domaniales, sur 8 actuellement, entraînant une baisse considérable de la dépense globale de fonctionnement immobilier ;
- mutualisation des services communs et rationalisation du parc de véhicules de service ;
- réorganisation spatiale apportant une solution à l'éclatement géographique actuel de l'implantation des services, respectant le nouvel organigramme territorial issu de la RGPP ;
- amélioration sensible du service à l'usager ;
- intégration des problématiques de modularité liée à l'évolution des effectifs dans la fonction publique d'État et aux réformes organisationnelles à venir : anticipation de l'impact sur le dimensionnement des services régionaux de l'État (projet de fusion des ré-

gions Bourgogne et Franche-Comté), « réaffectation » des surfaces libérées à d'autres services ou opérateurs de l'État.

— Objectif du projet : 2018.



### Construction d'une nouvelle sous-préfecture à Montbéliard

Les locaux actuels de la sous-préfecture de Montbéliard présentent de nombreuses difficultés de fonctionnement : accessibilité des personnes à mobilité réduite, accueil du public et sécurité des personnes et des biens. L'inopportunité économique d'une restructuration in situ, incompatible avec un maintien sur site de l'activité des services, ont conduit à porter un projet de construction. Ce dernier, conforme aux exigences et contraintes particulières d'une sous-préfecture, répond aux objectifs du Grenelle de

l'Environnement, et est en conformité avec la politique immobilière de l'État.

Situé Route de Grand-Charmont sur une parcelle de 4 188 m<sup>2</sup>, ce projet d'une surface hors œuvre nette d'environ 1 500 m<sup>2</sup>, permettra d'accueillir 35 agents équivalents temps-plein de la sous-préfecture, et 15 agents de l'implantation territoriale de Montbéliard de la direction départementale des territoires.

— Les travaux ont démarré en novembre 2014, pour une mise en service du bâtiment prévue à l'automne 2016.

## La mutualisation des services en charge des systèmes d'information et de communication

Le gouvernement a engagé, dès 2010, un vaste chantier de mutualisation des services en charge des systèmes d'information et de communication (SIC) visant à regrouper et rationaliser les ressources et les moyens sur le périmètre des services de l'État en département.

- Dans le Doubs, un regroupement des services SIC de la préfecture, de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) a été mis en place. Il s'est décliné en 3 principales phases :

- réaliser l'état des lieux de l'existant et établir un projet de service ;

- mettre en pratique ce projet de service en confrontant l'organisation cible avec la réalité quotidienne du terrain ;

- mettre en place une organisation en adéquation avec, d'une part les besoins des services utilisateurs (définition d'un catalogue de services et de niveaux d'engagement de service) et d'autre part le périmètre technique à gérer.

*La mutualisation permet de regrouper et rationaliser les ressources et moyens des services de l'État*

- L'organisation du Service Interministériel Départemental des SIC (SIDSIC) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014. L'ensemble des techniciens d'origine DDI et préfecture sont affectés dans ce service au sein du secrétariat général de la préfecture. 3 pôles métiers se partagent les responsabilités des domaines de la bureautique, des systèmes serveurs et de la téléphonie/réseau/radio-communications ainsi que le standard de la préfecture regroupant ainsi 16 agents. Cela représente une baisse de 23 % des effectifs par rapport à l'état des lieux de mi-2011. En termes de dimensionnement, cela représente 16

sites à soutenir, un parc de plus de 750 postes de travail, 18 serveurs, 13 auto-commutateurs téléphoniques, 170 lignes mobiles.

S'appuyant sur de vastes chantiers nationaux de convergences tels que le Réseau Interministériel de l'État (RIE), les outils de messagerie, le socle applicatif de logiciels libres, les chantiers techniques locaux s'attachent désormais à homogénéiser les configurations et industrialiser l'ensemble de la gestion des moyens SIC.

## SIDSIC

La nouvelle mutualisation du Service Interministériel Départemental est en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014



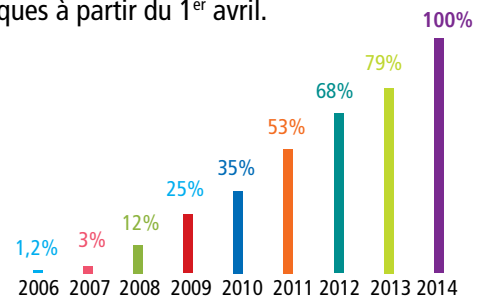
## Beau succès pour la campagne PAC 2014 « zéro papier »

En 2014, le département du Doubs est passé à la démarche « zéro papier » pour les déclarations PAC pour inciter les agriculteurs à passer définitivement à la téléprocédure TELEPAC.

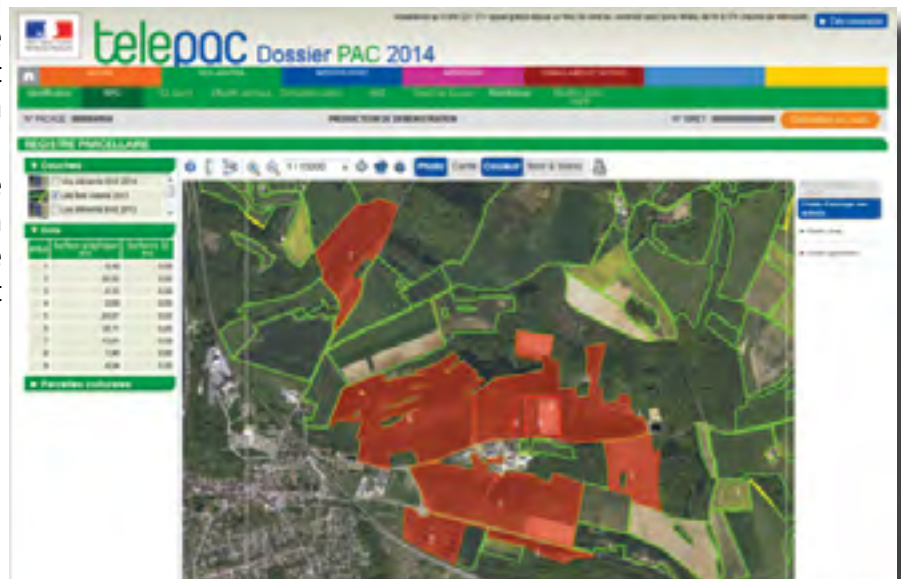
- Grâce à une organisation collective efficace entre la DDT, les organisations professionnelles agricoles, les organismes de service et à l'implication des agriculteurs du département, **l'objectif ambitieux de 100 % de dossiers PAC télédéclarés a été atteint.** Ce résultat place le département dans le top 7 des départements français ayant réussi à atteindre l'objectif de 100 % de dossiers télédéclarés. Les 2/3 des exploitations ont télédéclaré en autonomie (en ayant notamment fait preuve de solidarité intergénérationnelle et entre agriculteurs) et un tiers via un organisme de service.

- Le plan d'action mis en place prévoyait une **communication très soutenue** : communiqués de presse, articles sur le site internet des services de l'État, enquête,

réunions de terrain en février 2014 (10 réunions et 1 000 participants), formation/information dans tous les établissements d'enseignement agricole du département, SMS, mails et relances téléphoniques à partir du 1<sup>er</sup> avril.



Evolution des déclarations en ligne dans le Doubs depuis 2006 (dossier surface)







## ANNEXE

### ÉTAT DES DÉPENSES AFFECTÉES À LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DOUBS - ANNÉE 2014

Nature de la dépense	Département Doubs 2014	Région Franche-Comté 2014
Dépense de l'État – Budget général	1 423 592 000	2 684 732 000
Dépense de personnel – Titre 2	760 473 000	1 532 555 000
Dépense de fonctionnement – Titre 3	52 861 000	78 092 000
Dépense d'investissement – Titre 5	28 926 000	30 252 000
Dépense d'intervention – Titre 6	173 948 000	221 745 000
Opérations financières - Titre 7	3 387 000	3 387 000
Mission remboursement et dégrèvement d'impôt	403 997 000	818 702 000
Comptes spéciaux de l'État	1 037 691 000	2 112 181 000
Pensions	341 367 000	778 489 000
Avances aux collectivités territoriales	684 634 000	1 318 230 000
Opérations commerciales des domaines	11 689 000	15 462 000
Dotations aux collectivités locales	625 593 000	1 105 225 000
Dépenses payées par les opérateurs de l'État		491 408 000
ASP		188 427 000
CROUS		22 859 000
ENSM		8 910 000
ARS		25 270 000
UFC		206 920 000
UTBM		39 022 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 086 876 000</b>	<b>6 296 310 000</b>

# GLOSSAIRE

Sigles                      Signification

## [ A ]

---

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ADDSEA	Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
ADEC	Aide pour accompagner le Développement des Emplois et des Compétences dans les PME
ADEME	Agence De l'Environnement et de La Maîtrise de l'Énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AESH	Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap
AGEPHiP	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
AMD	Association des Maires du Doubs
AMP	Aide Médico-Pédagogique
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP	Arrêté Préfectoral
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARML	Association Régionale des Missions Locales
ARS	Agence Régionale de Santé
ASP	Agence de Services et de Paiement
AUI	Aire Urbaine Investissement

## [ B ]

---

BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BPI	Banque Publique d'Investissement
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP	Bâtiments et Travaux Publics

## [ C ]

---

CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAGB	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAUDA	Centre d'Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCID	Commission Communale des Impôts Directs
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale
CSSF	Comité Consultatif du Secteur Financier
CDAPH	Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCEA	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CDEN	Conseil Départemental de l'Éducation Nationale
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CDVLLP	Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels
CEIME	Service Compétitivité, Emploi, International et Mutations Economiques de la Direccte
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CG	Conseil Général
CG25	Conseil Général du Doubs
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CHORUS	Chorus est une application partagée par tous les acteurs financiers de la comptabilité publique des services centraux et déconcentrés de l'État
CICE	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIID	Commission Intercommunale des Impôts Directs
CIRA	Commissions Interrégionales de la Recherche Archéologique
CLE	Commission Locale de l'Eau
CLIS	CLasses pour l'Inclusion Scolaire
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

CNI	Carte Nationale d'Identité
CNRS	<a href="#">Centre National de la Recherche Scientifique</a>
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
COS	<a href="#">Cellule Opérationnelle de Suivi</a>
CPER	Contrats de Plan État Région
CRE	<a href="#">Commission de Régulation de l'Energie</a>
CRFC	Conseil Régional Franche Comté
CRH	<a href="#">Comité Régional de l'Habitat</a>
CROUS	Centres Régionaux des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CSP	<a href="#">Centre de Services Partagés</a>
CSP	Circonscription de Sécurité Publique
CU	<a href="#">Certificat d'Urbanisme</a>
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale

## [ D ]

---

DASEN	<a href="#">Direction Académiques des Services de l'Education Nationale (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)</a>
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFiP	<a href="#">Direction Départementale des Finances Publiques</a>
DDI	Direction Départementale Interministérielle
DDSP	<a href="#">Direction Départementale de la Sécurité Publique</a>
DDT	Direction Départementale des Territoires
DETR	<a href="#">Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux</a>
DGE	Direction Générale des Entreprises (Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique)
DGFIP	<a href="#">Direction Générale des Finances Publiques</a>
DIHAL	Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement
DHUP	<a href="#">Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages</a>
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMD	<a href="#">Délégués Militaires Départementaux</a>
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRCT	Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales de la préfecture de la région Franche-Comté, préfecture du Doubs
DRDRM	Direction Régionale et Départementale des Ressources et des Mutualisations de la préfecture de la région Franche-Comté, préfecture du Doubs
DREAL	Directions régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFiP	Direction Régionale des Finances Publiques

## [ E ]

---

EAV	Emploi d'Avenir
ECLAIR	programme « Écoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite »
EDE	Établissement Départemental d'Élevage
EDF	Electricité De France
ENSEMM	École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EREA	Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ETP	Équivalent Temps Plein

61

## [ F ]

---

FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FRAC	Fond Régional pour l'Art Contemporain
FSE	Fond Social Européen

## [ G ]

---

GAEC	Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GRH	Gestion des Ressources Humaines

## [ H ]

---

HLM	Habitation à Loyer Modéré
HT	Hors Taxes
HU	Hébergement d'Urgence
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

---

**[ I ]**

IAE	Insertion par l'Activité Économique
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDE	Internet Départemental de l'État
IEM	Études d'Interprétation des Milieux
ISIS	Base de données

---

**[ L ]**

LGV	Ligne Grande Vitesse
-----	----------------------

---

**[ M ]**

MARPA	Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MSA	Mutualité Sociale Agricole

---

**[ O ]**

ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema), établissement public français de référence, sous tutelle du Ministère de l'Écologie
ONF	Office National des Forêts

---

**[ P ]**

PA	Permis d'Aménager
PAC	Politique Agricole Commune
PAF	Police Aux Frontières
PC	Permis de Construire
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
PDH	Plan Départemental de l'Habitat
PEDT	Projet Educatif Territorial
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PLH	Plan Local de l'Habitat

PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PO	Programme Opérationnel
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PRE	Plan de Réussite Éducative
PRIS	Point Rénovation Information Service
PRTH	Plan de Rénovation Thermique de l'Habitat

## [ R ]

---

RDE	Réseau de Développement des Entreprises
REP+	Réseau d'Education Prioritaire +
RFF	Réseau Ferré de France
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RIE	Réseau Interministériel de l'État
RN	Route Nationale
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSP	Relais de Services Publics
RUI	Référent Unique aux Investissements

## [ S ]

---

SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SAS	Société par Actions Simplifiée
SCID	Service de Coordination Interministérielle Départementale de la préfecture du Doubs
SCOT ou SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDOSMS	Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico Sociale
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales
SGMAP	Secrétariat Général de la Modernisation de l'Action Publique
SHON	Surface Hors d'Oeuvre Nette
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIC	Systèmes d'Information et de Communication
SIDSIC	Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication du Doubs
SIRACEDPC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles, Économiques, de Défense et de Protection Civiles
SMIX	Syndicat MIXte
SMMO	Syndicat Mixte du Mont d'Or
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer français
SPE	Service Pour l'Emploi
SRA	Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
STRMTG	Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés

## [ U ]

---

UFC	Université de Franche-Comté
ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
URSSAF	Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
UT	Unité Territoriale
UTBM	Université de Technologie de Belfort-Montbéliard



[ V ]

---

VL	Véhicule Léger
VTT	Vélo Tout Terrain

[ Z ]

---

ZAC	Zone d'Aménagement Commercial
ZDE	Zone de Développement Éolien
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale
ZSP	Zone de Sécurité Prioritaire
ZUS	Zone Urbaine Sensible



Document réalisé par le Service régional  
et départemental de la communication  
interministérielle de la Préfecture de  
Franche-Comté, préfecture du Doubs  
Mise en page et illustrations :  
InanuiCréation - Cécilia Bertin  
Crédits Photographiques : Préfecture  
de la région Franche-Comté et du  
département du Doubs, Shutterstock,  
Frédéric Massard, InanuiCréation





*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**